

REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2009

L'an deux mille neuf, le cinq mars, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Gargès-lès-Gonesse, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Madame Marie-France BLANCHET

Etaient présents : Mme Marie-France BLANCHET, M. Jean PARE, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Gérard BONHOMET, Mme Tutem SAHINDAL, M. Pierre GALLAND, Mme Yasmina MENANI, M. Pierre MAIZ, Mme Edelgise LAPORTE, M. Daniel LOTAUT, Mme Liliane GOURMAND, M. Gérard LENAIN, Mme Marie-Josée FILATRIAU, M. Pierre DUBOIS, Mme Françoise FAUCHER, Mme Odette TOURDES, Mme Georgette MAYER, Mme Isabelle MEKEDICHE, M. Luis ABRANTES, Mme Maria MORGADO, M. Christophe LOUVEL, Mme Bérard GUNOT, M. Bruno YAKAN, M. Fabrice LEBEGUE, Mme Gessy PERASIE, Mme Sylvie PRONIER, M. Tahar BOUZIAD, M. Mohamed MSEGUED, M. Mohamed KOHILI, M. Yvan JACOB, M. Dominique GNASSOUNOU, Mme Doha KADRI (arrivée à 20h29), Mme Linda LAVOIX (arrivée à 20h44), Mme Iman IBRAHIM, M. Christophe DIEU, M. Jean JULLY, M. Francis PARNY (arrivée à 20h12), Mme Saudade DOS SANTOS

Etait excusé :

M. Maurice LEFEVRE

Etaient représentés :

M. Luis Filipe LOUREIRO

pouvoir à

Mme Maria MORGADO

M. Philippe SOUSSAN

pouvoir à

Yvan JACOB

Etaient absents :

Mme Marie ALTINDAGOGLU

M. Hussein MOKHTARI

Monsieur Mohamed MSEGUED a été désigné comme secrétaire de séance.

Madame Blanchet : Avant d'approuver le PV, je vous demande s'il y a des remarques sur le dernier PV ?

Monsieur Jully : Le compte rendu du dernier conseil municipal ? J'ai plusieurs observations à faire... Je voudrais d'abord vous poser une question. Je voudrais savoir si l'enregistrement des interventions qui sont faites au conseil municipal sont bien tous enregistrés mot à mot et lorsqu'elles sont recopiées, est-ce qu'elles le sont intégralement ?

Madame Blanchet : Logiquement Oui

Monsieur Jully : Alors ça pose de gros problèmes. Je vais vous citer deux exemples. Je sais bien que mon intervention parlait des égouts pendant une heure et que ce n'est pas agréable, cela a peut être plombé le conseil municipal ... mais enfin il y a quand même des choses que l'on ne peut pas laisser passer. Je vais vous citer ces deux exemples et je ne vais pas plus loin. Le premier exemple, je relis

la partie du compte rendu que vous nous avez confiée. Je reprends ce qu'il y a écrit dans votre rapport « cette situation devrait s'améliorer avec les frais de l'ANRU », pour moi je ne sais pas ce que l'on veut dire par les frais de l'ANRU, par contre je vais vous dire ce que j'ai dit dans mon intervention et là vous verrez que c'est évidemment un peu plus cohérent « cette situation devrait s'améliorer avec les travaux de l'ANRU qui prévoit la création de nouveaux collecteurs » et non pas des frais. Je ne sais pas si la personne qui a tapé cela s'est relu mais me prêter ces paroles là ... je sais bien que je ne suis peut être pas un linguiste émérite, mais enfin quand même il y a des choses que je ne laisse pas passer. La deuxième qui est une énormité, je vais vous la lire parce que là ça vaut son pesant d'or ! Je répondais à monsieur Bonhomet concernant les problèmes de l'ANRU et des sommes, vous vous souvenez monsieur Bonhomet je pense. Monsieur Bonhomet me disait "nous nous sommes rendu compte que dans Dame Blanche Ouest, tout le réseau était obsolète, rappelez vous que sur les 100 et quelques millions d'euros de travaux, 25% sont consacrés à l'assainissement. » et savez-vous ce que je vous ai répondu monsieur Bonhomet ? « Parlez-en donc à monsieur le Maire de Sarcelles, c'est lui qui bloque le projet » voilà ce qu'il y a écrit dans votre compte rendu ...c'est bien ce qu'il y a écrit? Or ce n'est pas du tout ce que j'ai dit et là je n'ai même pas besoin de me relire, je vous ai précisé puisque l'on évoquait un problème qui datait d'une quinzaine d'années « qu'à l'époque madame Olin, Maire de Sarcelles, Maire de Garges pardon, m'avait répondu « Parlez-en donc à monsieur Strauss Kahn le Maire de Sarcelles, c'est lui qui bloque le projet ». J'ai suffisamment eu d'ennuis pour qu'en plus l'on ne me prête pas des paroles qui ne sont pas de moi. Vous voyez un petit peu ce que cela peut donner. C'est moi qui dirai « parlez-en donc à monsieur le Maire de Sarcelles, c'est lui qui bloque le projet », je vous laisse à penser ce que cela peut donner ... En plus ce ne sont pas mes paroles, donc personnellement je ne voterai pas ce compte rendu au conseil municipal.

Madame Blanchet : Nous allons apporter ces rectifications

Monsieur Jully : Je tiens absolument à ce que ces corrections soient apportées et que ce soit noté aujourd'hui dans les délibérations du conseil, je ne peux pas laisser passer ça

(erratum compte-rendu du conseil du 5 février : propos de M. JULLY

- "Or depuis le début des années 90, il est prévu un bassin de retenue ou de rétention. Celui-ci était prévu sous le parking de l'hôtel des impôts dans les années 90. Ensuite il a été prévu plus au nord, sous le triangle formé par le bas de l'avenue du Plein Midi et la rue Roger Salengro, je ne sais pas si vous voyez mais cela fait un triangle. Courant 2008, j'ai interrogé monsieur Lefèvre qui l'a situé encore plus au nord, du côté du gymnase Allende Neruda et il n'y a toujours pas de bassin de retenue ! Ma question est donc où et quand ?

Je vous cite encore autre chose, je reprends ce qu'il y a écrit dans votre rapport « cette situation devrait s'améliorer avec les frais de l'ANRU qui prévoit la création de nouveaux collecteurs sous les voies publiques. Dans les quartiers de la dame blanche ouest et des doucettes ».

Cela veut dire que lorsque tout sera fini , on envisagera de construire des bassins de rétention, l'ANRU viendra et détruira tout ce qui sera fait dans le quartier. Quelle organisation ! Je vous pose donc une dernière question : ne pensez-vous pas que l'on aurait dû commencer par là ?"

- "J'avais déjà évoqué la question il y a quelques années avec Madame Olin qui m'avait alors répondu : Parlez-en donc à monsieur le Maire de Sarcelles, c'est lui qui bloque le projet. C'est clair, la question je l'ai suivie depuis un certain nombre d'années et là pour moi il n'a pas évolué, sauf la station de Bonneuil qui elle a évolué. On se demande où allons-nous aller ?")

Madame Blanchet : Monsieur Jully je m'y engage, ce sera rectifié et on fera parvenir l'exemplaire rectifié. Est-qu'on peut passer au vote ? Oui Madame Ibrahim

Madame Ibrahim : Oui la motion n'apparaît pas dans le compte rendu et donc j'aimerais savoir pourquoi?

Madame Blanchet : Non, parce que la motion apparaît lorsqu'elle a été délibérée. Comme ce n'est pas le cas, elle n'apparaît pas. Si vous vous référez au règlement intérieur du conseil municipal, vous en retrouverez la raison. Peut-on passer au vote sur ce compte rendu ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention monsieur Jully.

Je nomme comme secrétaire de séance monsieur Mohamed Msegued. Je vais vous donner quelques nouvelles concernant monsieur Lefèvre : son état s'améliore, il va beaucoup mieux. J'espère qu'il sera parmi nous dans 4 ou 6 semaines, peut être plus tôt ... si vous en êtes d'accord, nous allons faire comme la semaine dernière, nous allons lui présenter tous nos vœux de prompt rétablissement au nom du conseil municipal. Je vous remercie mes chers collègues.

Nous allons maintenant passer à un passage un peu plus triste, je suppose que certains d'entre vous on connu monsieur Mahaut qui était Maire Adjoint au premier mandat. Monsieur Mahaut est décédé et a été inhumé la semaine dernière ; je vais donc vous demander de procéder à une minute de silence si vous en êtes d'accord.

Je vous remercie mes chers collègues.

(Arrivée de Monsieur Parny).

Nous allons passer au premier point de l'ordre du jour du conseil municipal, c'est monsieur Galland qui rapporte.

| | |
|----------------|--|
| OBJET : | <i>Contrat de bail commercial avec la société ELISSE, concernant le local n°4 des ateliers locatifs sis, 30/32 boulevard de la Muette</i> |
|----------------|--|

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2122-21, L. 2241-1,

Vu le code de commerce et notamment ses articles L 145-1 et suivants,

Considérant que la Ville est propriétaire d'un bâtiment sis 30/32 boulevard de la Muette à Garges-lès-Gonesse, destiné à être loué à usage d'ateliers,

Considérant que la société Elisse, est intéressée par cette location,

Considérant que les parties ont décidé de conclure un contrat de bail commercial pour la location d'une surface utile de 89 m²,

Considérant que le loyer annuel est fixé à 84,25 € H.T/m² et 3,50 € H.T/m² de charges,

Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE le Maire à signer un contrat de bail commercial avec la société Elisse, pour le local n°4 des ateliers locatifs sis 30/32 boulevard de la Muette - 95140 Garges-lès-Gonesse, pour un loyer annuel de 8.967,90 € TTC et 372,56 € TTC de charges par an à compter du 17 février 2009 pour une durée de neuf ans,
- DIT que les recettes sont inscrites au budget primitif 2009.

Mme Blanchet : Je vous remercie monsieur Galland. Y a-t-il des questions ? Nous pouvons passer au vote ? Qui est pour ? A l'unanimité. Merci. Je signale l'arrivée de monsieur Parny.

Délibération n ° 2, monsieur Galland.

| | |
|----------------|--|
| OBJET : | <i>Marché de services Assurances - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n° 2 pour le marché d'assurance responsabilité civile (lot 1) avec AXA</i> |
|----------------|--|

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des assurances,

Vu le code des marchés publics,

Par délibération en date du 04 juillet 2007, le Conseil Municipal a autorisé la signature du marché n°2007/076 avec la compagnie AXA Assurances relatif au lot 1 (Responsabilité civile générale). La Ville a notifié le marché le 26/12/2007 à la Compagnie AXA assurances représentée par le Cabinet DROUHAUT, Agent Général.

Le présent marché a été conclu pour une durée de 4 années à compter du 1er janvier 2008.

Le montant de la prime provisionnelle pour la période du 01 janvier 2008 au 31 décembre 2008 était de 27.244,50 € TTC soit 24.967,43 € H.T. + 2.277,07 € de frais et taxes.

L'avenant n°1 relatif à la manifestation « Garges, les Roulettes » s'est élevé à 1.314,00 € TTC soit 1.177,92 € H.T. + 136,08 € de frais et taxes.

Considérant qu'une extension en responsabilité civile individuelle collective a été effectuée lors de la manifestation du 03 décembre 2008 intitulée « Glace, lès Gonesse » au cours de laquelle 300 enfants participaient à cet évènement sportif, la Ville a souhaité garantir en Individuelle Collective ces jeunes gargeois, ce qui a occasionné une prime forfaitaire.

Le montant de cet avenant est de 1.404,00 € TTC soit 1.260,48 € H.T. + 143,52 € de frais et taxes.

Le montant de la variation est de 2.718,00 € TTC (avenant n°1 : 1.314,00 € TTC + Avenant n°2 : 1.404,00 € TTC) par rapport au prix initial du marché, soit un taux de variation de 9,98 %.

Considérant que la commission d'appel d'offres du 3 mars 2009 a donné un avis pour la passation de l'avenant n°02 pour un montant de 1.404,00 € TTC soit 1.260,48 € H.T. + 143,52 € de frais et taxes représentant une augmentation globale par rapport au marché initial de 2.718,00 € TTC soit un taux de variation de 9,98 %;

Ouï l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- ◆ d'approuver les termes de l'avenant n°2 au marché avec la Société AXA pour le montant supplémentaire de 1404,00 € TTC soit 1.260,48 € H.T. + 143,52 € de frais et taxes
- ◆ d'approuver le montant des prestations
- ◆ d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ledit avenant
- ◆ de prélever les dépenses correspondantes sur le budget principal

Mme Blanchet : Je vous remercie monsieur Galland. Pouvons-nous passer au vote ? Qui est pour ? A moins qu'il n' y ait des questions, excusez-moi... Qui est pour ? la majorité et le groupe socialiste, verts et société civile. Abstention de Garges ensemble. Je vous remercie.

Point n ° 3 « attribution du marché de séjour », monsieur Galland.

| | |
|----------------|--|
| OBJET : | <i>Attribution du marché de séjours pour les enfants gargeois</i> |
|----------------|--|

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

Vu le code des marchés publics et notamment ses articles 10, 33, 40-III, 57 à 59 et 77;

Considérant que le projet de marché mis en concurrence est un marché à bons de commande, sans minimum ni maximum, conformément à l'article 77 du Code des marchés publics; qu'il est passé pour une période allant de la notification au 3 janvier 2010, reconductible 1 fois sans que la durée maximale du marché ne puisse excéder 2 ans.

Considérant que sur cette base et conformément au décret n°2006-975 du 1er août 2006 portant Code des marchés publics, et notamment de ses articles 10, 33, 40-III, 57 à 59 et 77, une procédure d'appel d'offres a été lancée.

Considérant qu'un avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'un envoi au supplément du journal officiel de l'Union Européenne et au bulletin officiel des annonces de marchés publics le 31 décembre 2008 ; que le dossier de consultation des entreprises a par ailleurs été mis à la disposition des candidats sur la plateforme de dématérialisation.

Considérant que la date limite de remise des offres était fixée au 23 février 2009.

Considérant que lors de sa réunion en date du 24 février 2009 la commission d'appel d'offres, régulièrement convoquée, prenait connaissance des candidatures et des offres.

Considérant qu'ainsi, 7 candidats ont déposés une offre avant la date limite mentionnée ci-dessus :

- 1.Vent d'autant
- 2.Fullpower77.com
- 3.Regards
- 4.Alfa 2000
- 5.Andasca
- 6.Planète aventure
- 7.Okaya

Considérant qu'au regard des documents fournis, l'offre de Fullpower.77.com a été déclarée par la Commission d'appel d'offres inappropriée. Cette offre a donc été rejetée.

- Lot n°3 : Activités physique de pleine nature
- Candidat n°1 :Regards
 - Candidat n°2 :Alfa 2000
 - Candidat n°3 :Andasca
 - Candidat n°4 :Planète aventure
 - Candidat n°5 :Okaya

Lot n°7 : Activités de découverte
Candidat n° 1 : Vent d'autant
Candidat n° 2 : Planète aventure

Considérant que lors de sa réunion en date du 3 mars 2009, la commission d'appel d'offres a choisi l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères énoncés dans le règlement de consultation :

- >Lot n°3 : Activités physique de pleine nature : Alfa 2000 (Vitry - sur -Seine)
- >Lot n°7 : Activités de découverte : Planète aventure (Lambersart - 59)

Pour information, les prix unitaires proposés pour chaque type de séjours sont les suivants :

- >Lot n°3 : Activités physique de pleine nature : 990, 00€ TCC par enfant et par séjour (séjour de 18 jours)
- >Lot n°7 : Activités de découverte : 820, 00€TCC par enfant et par séjour (séjour de 13 jours)

Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la procédure d'appel d'offres ouvert,
- APPROUVE les marchés relatifs aux lots 3 et 7
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés et toutes pièces s'y rapportant conformément au choix du titulaire par la commission d'appel d'offres,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le(s) avenant(s) du marché dès lors que l'augmentation induite par cet ou ces avenant(s) n'excède pas 5% du marché initial,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Mme Blanchet : Merci. Y a -t-il des questions sur cette délibération ? Monsieur Jacob

Monsieur Jacob : Oui, ce n'est pas sur la délibération en elle-même mais ce que nous aurions voulu avoir, c'est un rapport sur toutes les activités qui ont eu lieu pour les enfants, le nombre d'enfants, et ainsi de suite. Juste un rapport écrit pour savoir exactement comment les choses se sont déroulées.

Madame Blanchet : Avec plaisir , nous vous transmettrons cela. Qui est pour cette délibération ? A l'unanimité, je vous remercie mes chers collègues. Nous passons au point n°4 « lancement d'un marché à procédure adaptée pour les travaux d'extension de l'école maternelle Paul Langevin, c'est monsieur Lenain qui rapporte.

(Monsieur Parny quitte la salle à 20h16 et revient à 20h20).

| | |
|----------------|--|
| OBJET : | <i>Lancement d'un marché à procédure adaptée pour les travaux d'extension de l'école maternelle Paul Langevin - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de lancer la procédure et signer le marché ainsi que les documents s'y rapportant</i> |
|----------------|--|

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-21-1,

Vu le code des marchés publics et plus particulièrement les articles 28,57,58,59

Vu le dossier de consultation des entreprises,

Considérant que le marché de travaux concerne la création de 2 salles de classe et d'un centre d'accueil péri-scolaire,

Considérant que ce marché sera exécuté sur une durée estimée à 9 mois environ,

Considérant que le montant prévisionnel des travaux s'élève à 560 000 € HT .

Considérant qu'en égard au nouveau seuil des marchés de travaux applicable depuis le décret 2008-1355 du 19 décembre 2008, la procédure des marchés à procédure adaptée s'impose.

Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le dossier de consultation des entreprises,
- AUTORISE Monsieur le Maire à consulter les entreprises dans le cadre d'un marché à procédure adaptée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché et toute pièce s'y rapportant après approbation du choix du ou des titulaire(s) par la commission d'appel d'offres,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le(s) avenant(s) du marché dès lors que l'augmentation induite par cet ou ces avenant(s) n'excède pas 5% du marché initial,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le(s) décisions de poursuivre au marché dès lors que l'augmentation induite par cette ou ces décisions n'excède pas 10 % du montant total de l'opération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer toute demande d'autorisation conformément au code de l'urbanisme
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Madame Blanchet : Merci. Y a-t-il des questions ? Nous pouvons passer au vote ? Monsieur Dieu ...

Monsieur Dieu : Non plutôt une remarque. Cela fait plusieurs fois qu'au conseil nous vous signalons que nous trouvons dommage que ces projets arrivent tardivement. Que deviennent les enfants en attendant que ces écoles soient agrandies ? Il y a plusieurs centres scolaires où les enfants sont assez à l'étroit ... donc quelles sont les solutions apportées à court terme?

Madame Blanchet : A court terme je crois que les classes ne sont pas en dépassement, c'est-à-dire que nous ne sommes pas au-dessus de 25 par classe. On résout les problèmes au fur et à mesure des arrivées sur la ville, nous essayons de pallier. Nous avons lancé une étude pour justement prévenir tout ce qui pourrait arriver sur la ville. C'est vrai que ce n'est pas évident puisque nous avons une population qui fluctue beaucoup. Mais là, du fait des nouveaux arrivants, nous avons lancé une étude pour avoir une lecture plus fine. Dans la logique des choses, nous maîtrisons la situation pour la rentrée prochaine. Il n'y a pas de souci, les enfants ne sont pas dehors, les enfants sont scolarisés

il n'y a pas de débordement. Madame Dos Santos?

Madame Dos Santos : Est-ce que cela va se passer comme à Anatole France ? J'avais posé une question au dernier conseil, je n'ai toujours pas eu de réponse de votre part.

Madame Blanchet : Je vous ai répondu au dernier conseil municipal, est-ce que vous vouliez une réponse écrite en plus?

Madame Dos Santos : Vous m'aviez dit que j'aurai une réponse avant le conseil d'aujourd'hui.

Madame Blanchet : Il ne me semble pas, mais bon, comme je vous avais donné des renseignements, mais c'est avec plaisir que l'on vous écrira.

Madame Dos Santos : Mais est-ce que Langevin sera

Madame Blanchet : Non, pas du tout, là c'est une extension

Madame Dos Santos : Ma question est : est-ce que Langevin sera dans le même état qu'Anatole France quand elle ouvrira ?

Madame Blanchet : Oui, nous avons eu quelques problèmes ...

Madame Dos Santos : Voilà. Est-ce qu'il y aura les même problèmes?

Madame Blanchet : J'espère que non. Mais vous savez très bien que quand on prend possession d'un bâtiment neuf, même quand c'est une maison neuve, vous avez toujours des petits soucis. Bon là, c'est vrai qu'il a fallu ouvrir, on va dire précipitamment, parce qu'il fallait que la rentrée se fasse en janvier, c'était l'hiver, il faisait froid donc les sols ont eu du mal à sécher...

Madame Dos Santos : Oui mais il faut savoir prévoir...

Madame Blanchet : Madame Dos Santos, je ne connais pas la météo à l'avance ...

Madame Dos Santos : Mais les ouvriers eux pourraient prévoir ...

Madame Blanchet : Pas toujours... Nous essaierons que cela se passe dans de meilleures conditions. Pouvons-nous passer au vote sur cette délibération ? Qui est pour ? A l'unanimité, je vous remercie mes chers collègues.

Délibération n° 5 « lancement d'un marché à procédure adaptée pour les travaux d'extension de l'école Jean Effel » Monsieur Lenain.

| | |
|----------------|--|
| OBJET : | <i>Lancement d'un marché à procédure adaptée pour les travaux d'extension de l'école Jean Effel - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de lancer la procédure et signer le marché ainsi que les documents s'y rapportant</i> |
|----------------|--|

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-21-1,

Vu le code des marchés publics et plus particulièrement les articles 28,57,58,59

Vu le dossier de consultation des entreprises,

Considérant que le marché de travaux concerne la création de 2 salles de classe

Considérant que ce marché sera exécuté sur une durée estimée à 4 mois environ,

Considérant que le montant prévisionnel des travaux s'élève à 238 000 € HT .

Considérant qu'en égard au nouveau seuil des marchés de travaux applicable depuis le décret 2008-1355 du 19 décembre 2008, la procédure des marchés à procédure adaptée s'impose.

Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le dossier de consultation des entreprises,
- AUTORISE Monsieur le Maire à consulter les entreprises dans le cadre d'un marché à procédure adaptée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché et toute pièce s'y rapportant après approbation du choix du ou des titulaire(s) par la commission d'appel d'offres,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le(s) avenant(s) du marché dès lors que l'augmentation induite par cet ou ces avenant(s) n'excède pas 5% du marché initial,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le(s) décisions de poursuivre au marché dès lors que l'augmentation induite par cette ou ces décisions n'excède pas 10 % du montant total de l'opération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer toute demande d'autorisation conformément au code de l'urbanisme
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Madame Blanchet : Y a t-il des questions sur cette délibération ? Non ? Nous pouvons passer au vote? Excusez-moi ...

Monsieur Jacob : Une petite chose que l'on avait vu en commission, c'est l'histoire de l'extension d'école où il y avait quand même une crainte qui remontait des parents sur le fait que les cours d'école ne soient pas entamées dans ces projets et donc nous souhaitons qu'au niveau du conseil municipal, cela soit bien répété.

Madame Blanchet : Dans la logique des choses, lorsque nous faisons une extension, nous essayons de ne pas trop empiéter sur les cours d'écoles parce qu'il y a certaines normes aussi à respecter. Nous essayons de faire au maximum et nous n'allons pas empiéter sur les cours d'écoles. Nous pouvons passer au vote ? Qui est pour ? A l'unanimité. Merci mes chers collègues. La délibération n °6 concerne un lancement d'appel d'offres pour l'école J. Curie. Monsieur Lenain rapporte

(Madame Kadri arrive à 20h29)

| | |
|----------------|--|
| OBJET : | <i>Lancement d'un marché à procédure adaptée pour les travaux d'extension de l'école Irène Joliot Curie - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de lancer la procédure et signer le marché ainsi que les documents s'y rapportant</i> |
|----------------|--|

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-21-1,

Vu le code des marchés publics et plus particulièrement les articles 28, 57,58,59

Vu le dossier de consultation des entreprises,

Considérant que le marché de travaux concerne la création d'une salle de classe l'extension du réfectoire et du dortoir,

Considérant que ce marché sera exécuté sur une durée estimée à 11 mois environ,

Considérant que le montant prévisionnel des travaux s'élève à 327 000 € HT .

Considérant qu'en égard au nouveau seuil des marchés de travaux applicable depuis le décret 2008-1355 du 19 décembre 2008, la procédure des marchés à procédure adaptée s'impose.

Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le dossier de consultation des entreprises,
- AUTORISE Monsieur le Maire à consulter les entreprises dans le cadre d'un marché à procédure adaptée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché et toute pièce s'y rapportant après approbation du choix du ou des titulaire(s) par la commission d'appel d'offres,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le(s) avenant(s) du marché dès lors que l'augmentation induite par cet ou ces avenant(s) n'excède pas 5% du marché initial,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le(s) décisions de poursuivre au marché dès lors que l'augmentation induite par cette ou ces décisions n'excède pas 10 % du montant total de l'opération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer toute demande d'autorisation conformément au code de l'urbanisme
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Nous pouvons passer au vote ? Qui est pour ? A l'unanimité. Je vous remercie. Délibération n°7 « construction d'un CLSH et extension de l'école Prévert dans le quartier des Doucettes » Monsieur Dubois ...

| | |
|----------------|--|
| OBJET : | <i>Construction d'un CLSH et extension de l'école Prévert dans le quartier des Doucettes - Lancement d'un concours restreint de maîtrise d'oeuvre - Désignation d'un jury</i> |
|----------------|--|

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics et plus particulièrement ses articles 22, 25, 38, 70, 74.

Vu la loi n°85/704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique,

Vu le décret n°93/1269 du 29 novembre 1993 relatif aux concours d'architecture et d'ingénierie organisés par les maîtres d'ouvrage publics,

Vu l'arrêté de Monsieur le Maire désignant les personnalités dont la participation présente un intérêt particulier et les personnes ayant les mêmes qualifications ou la même expérience que celle exigée des candidats,

Considérant la nécessité, dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier des Doucettes, de procéder à la construction d'un CLSH de 120 places et de 4 salles de classes à l'école Prévert.

Considérant le montant estimé des travaux à environ 2.600.000 € HT,

Considérant le montant estimé de la rémunération prévisionnelle du maître d'oeuvre de 282.000 € H.T

Considérant l'obligation de recourir à la procédure de concours restreint de maîtrise d'oeuvre au regard du montant et de la nature du marché,

Ouï l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le dossier de consultation établi par les services municipaux,
- AUTORISE Monsieur le Maire à consulter les entreprises dans le cadre d'un concours restreint de maîtrise d'oeuvre, conformément aux article 70 et 74 II du code des marchés publics,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux démarches et à signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision,
- DECIDE d'inscrire au budget les dépenses et les recettes nécessaires afin que la ville réalise cette opération,
- DECIDE d'accorder une indemnité de 16 500 € HT à chaque candidat admis à concourir (au maximum trois) et ayant remis une prestation conforme au dossier de consultation.

Madame Blanchet : Y a t-il des questions sur cette délibération ? Monsieur Jacob

Monsieur Jacob : Il paraît que l'école Saint Exupéry sera concernée aussi par ces extensions d'écoles ?

Madame Blanchet : Dans le futur oui.

Madame Blanchet : Monsieur Gnassounou

Monsieur Gnassounou : C'est très bien les extensions des écoles vu les modifications au niveau de l'habitat ... justement je vous avais déjà posé la question : au Vieux Pays il y a aussi une modification de l'habitat et il n'y a pas de prévision d'extension au niveau des écoles. Alors qu'on sait déjà qu'il y a un problème ...je parle de Jaurès bien évidemment. Y a-t-il des prévisions prévues ?

Madame Blanchet : Non sur Jaurès il y a des prévisions mais pas pour la rentrée prochaine. Il était entendu que lorsque nous réfléchissons sur le problème, nous consulterions les parents d'élèves et enseignants du secteur mais pour l'instant pour la rentrée de 2009 et je pense même que pour 2010, on tient la route. C'est pour cela qu'on lance cette étude fine pour que l'on puisse avoir un peu de prévisions à long terme. Pas d'autres questions ? Nous pouvons passer au vote ? Qui est pour ? A l'unanimité. Je vous remercie mes chers collègues. Point 8, Monsieur Dubois

| | |
|----------------|---|
| OBJET : | <i>Autorisation donnée au Maire pour déposer une demande de permis de construire sur une partie parcelle cadastrée AY 15 sise rue du Tiers-Pot pour la construction d'une crèche</i> |
|----------------|---|

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-1,

Vu le code de l'urbanisme,

Considérant que l'obligation du permis de construire s'impose aux personnes physiques comme aux collectivités territoriales,

Considérant la demande de permis de construire pour la construction d'une crèche, sise rue du Tiers Pot dans le quartier des Doucettes,

Considérant que le Maire ne peut solliciter au nom de la Commune les demandes susvisées constituant des actes de disposition et non de simple administration sans y avoir été expressément autorisé par le Conseil Municipal,

Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ⇒ Autorise Monsieur Maurice LEFEVRE, Maire, à demander pour la Commune un permis de construire pour la réalisation d'une crèche rue du Tiers-Pot dans le quartier des Doucettes
- ⇒ Mandate Monsieur Maurice LEFEVRE, Maire, pour déposer la demande de permis de construire correspondantes et pour signer tous les actes en découlant
- ⇒ Dit que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat

Madame Blanchet : Merci. Monsieur Gnassounou ...

Monsieur Gnassounou : Juste une précision, construction d'une nouvelle crèche 60 berceaux c'est une bonne chose puisque l'on sait les besoins qu'il y a, mais c'est en remplacement de l'ancienne crèche ou l'ancienne crèche va toujours fonctionner ?

Madame Blanchet : C'est en remplacement de l'ancienne crèche qui contenait 16 berceaux donc on

l'agrandit parce que la crèche qui était en bas de l'immeuble n'était pas tellement pratique. Monsieur Dieu.

Monsieur Dieu : Oui je vous remercie, une petite précision en fait car on a beaucoup parlé d'extension d'écoles ... et comme on disait que ça allait dans le bon sens ... simplement on s'interroge. Toutes les écoles augmentent leur capacité d'accueil ... mais qu'en est-il des crèches ? On peut se poser la question étant donné le nombre des demandes qui ne sont pas satisfaites. Actuellement pourquoi n'y a-t-il pas cette même politique en matière de berceaux ? Merci

Madame Blanchet : Je pense qu'au niveau des berceaux on a quand même augmenté la capacité sur la ville. Je pense qu'il faut réfléchir au coût d'une place en crèche et est-ce que la ville peut assumer une autre construction de crèche ? Il faut réfléchir ... c'est vrai que je suis tout à fait d'accord avec vous, nous avons une forte demande de places en crèche mais je ne sais pas si les finances de la ville pourraient encore assumer une autre construction. Nous y réfléchissons, pourquoi pas si nous avons des jours meilleurs ?

Nous pouvons passer au vote ? Qui est pour cette délibération ? A l'unanimité. Je vous remercie mes chers collègues. Délibération n° 9, Monsieur Bonhomet

| | |
|----------------|---|
| OBJET : | <i>« Garges demain » - rénovation des Doucettes - déclaration de projet préalable à la déclaration d'utilité publique de la « ZAC pour la rénovation des Doucettes »</i> |
|----------------|---|

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.123-1 et suivants et L.126.1,

Vu le code de l'expropriation, notamment son article L.11.1-1,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la convention de rénovation urbaine des quartiers de Dame Blanche Ouest et des Doucettes, signée par la ville et ses partenaires en date du 26 mai 2006,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 mai 2008 demandant l'ouverture des enquêtes conjointes d'utilité publique et parcellaire relative à la ZAC pour la Rénovation des Doucettes, au profit de la ville de Garges-lès-Gonesse, en vue de procéder aux acquisitions des terrains, et de réaliser les travaux d'aménagement nécessaires,

Vu l'arrêté préfectoral du 2 octobre 2008 organisant l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de la ZAC pour la rénovation des Doucettes,

Vu les conclusions du commissaire enquêteur,

Vu la note exposant les motifs et considérations justifiant du caractère d'intérêt général du projet, jointe en annexe,

Ouï l'exposé du rapporteur, le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

→ DECLARE la ZAC pour la Rénovation des Doucettes d'intérêt général,

→AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à demander à Monsieur le Préfet du Val d'Oise de prononcer la déclaration d'utilité publique au profit de la Ville,

→CHARGE Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Bonhomet : Cette DUP s'est déroulée du 27 octobre au 28 novembre 2008.

Sur le projet comme sur l'utilité publique, l'enquêteur a émis un avis favorable sans aucune réserve à cette DUP

C'est un projet d'intérêt général dont l'objectif est de revaloriser et bien sur redynamiser ce quartier. Il consiste à transformer son aspect urbain pour revenir à un urbanisme plus traditionnel afin de mieux desservir les îlots créés par des rues et mails et ainsi avoir accès aux autres quartiers. Il consiste aussi à renouveler et diversifier l'offre en habitat, à renover et résidentialiser l'existant et proposer une offre diversifiée de logements neufs destinée aux familles du quartier et il consiste enfin à adapter et compléter les équipements publics à caractère social, à aménager et requalifier des espaces publics de loisirs et commerces et à créer des jardins et parcs urbains tout en développant et améliorant les espaces paysagés des Doucettes.

Madame Blanchet : Monsieur Parny ?

Monsieur Parny : Madame le Maire, vous connaissez notre opposition à ce projet, notamment compte tenu des destructions de logements sociaux. Simplement je voulais avoir quelques éclaircissements sur...c'est vrai que ce n'est pas numéroté mais dans l'annexe qu'on nous a transmis dans le paragraphe « renouveler et diversifier l'habitat », il est fait état de la reconstruction de 400 logements. Monsieur le Maire nous avait invité à une rencontre entre la région et le département concernant l'opération de L'Ogif de logements en copropriété. Ils nous ont informé de leur projet de revendre un des bâtiments à la société Logirep, ce qui permettrait d'avoir plus de logements sociaux, ça c'est très bien, mais le projet devait évoluer. Où en sommes-nous ? Y a -t-il une proposition concrète aujourd'hui ou pas ?

Monsieur Bonhomet : Je ne vais pas vous répondre précisément car nous sommes en train de travailler sur cette étude. Je pense que l'on pourra vous amener des informations ultérieurement, mais pour le moment ce n'est pas encore finalisé, ce n'est pas simple ... vous le savez très bien d'ailleurs.

Madame Blanchet : Y a t-il d'autres questions ? Nous pouvons passer au vote ? Qui est pour ? La majorité. Qui s'abstient ? Parti socialiste, verts et société civile. Qui vote contre ? Garges ensemble. Je vous remercie mes chers collègues. Délibération suivante, c'est Monsieur Bonhomet qui présente.

(Madame Lavoix arrive à 20h44)

| | |
|----------------|--|
| OBJET : | <i>« Garges demain » - rénovation de Dame-Blanche Ouest – acquisition sous déclaration d'utilité publique de 2 lots d'habitations et 2 caves situés 9 et 13 rue Jean-Jacques Rousseau – autorisation donnée au Maire de faire des offres financières réactualisées aux 2 propriétaires bailleurs expropriés</i> |
|----------------|--|

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

Vu la convention de rénovation urbaine des quartiers de Dame Blanche Ouest et des Doucettes signée le 24 Mai 2006,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 2 juillet 2008, déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement du quartier de Dame-Blanche Ouest,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 octobre 2008, déclarant cessibles au profit de la Ville de Garges-lès-Gonesse, un certain nombre d'emprises nécessaires à la réalisation du projet,

Vu l'ordonnance d'expropriation visant notamment les lots d'habitation et de caves situés 9, 11 et 13, rue Jean-Jacques Rousseau, prononcée au profit de la Ville en date du 28 octobre 2008,

Vu les lots privatifs anciennement numérotés 300, 320, 776, 795 situés 9 et 11 rue Jean-Jacques Rousseau, appartenant respectivement à Monsieur et Madame KONATE d'une part, à Monsieur et Madame JATINDER d'autre part, propriétaires bailleurs,

Considérant l'intérêt pour la Ville de formuler d'ores et déjà des offres indemnitaires à destination de ces propriétaires bailleurs,

Vu les avis des services fiscaux du Val-d'Oise réactualisés concernant ces lots, rendus en date du 17 février 2009,

Vu le tableau de ces estimations joint en annexe,

Où l'exposé du rapporteur, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

EMET un avis favorable

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à faire des offres financières aux 2 propriétaires des lots d'habitation et caves anciennement numérotés 300-776 et 320-795, situés 9 et 11 rue Jean-Jacques Rousseau, dans la limite des estimations des services fiscaux du Val-d'Oise pour chacun de ces lots,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document relatif à l'acquisition de ces lots.

Madame Blanchet : Monsieur Parny

Monsieur Parny : Oui madame le Maire. Là aussi vous connaissez notre opposition à la destruction de ces 3 cages d'escaliers ; comme quoi nous ne nous opposons pas qu'à la destruction de logements sociaux puisqu'il s'agit de copropriété. Donc nous voterons contre mais là vraiment je voulais intervenir pour vous faire part de ma stupéfaction sur l'évaluation du prix des appartements qui vont être proposés à ces personnes, et cela pour une raison précise. Je ne vais pas mettre en doute la compétence des domaines sur l'évaluation qui est faite mais je lis dans le document qui nous a été donné que nous allons proposer à ces personnes si j'ai bien compris, une somme inférieure suite à un abattement pour occupation du logement. Si je comprends bien ces personnes n'ont pas le choix, elles occupent un logement qu'elles sont obligées de libérer puisque l'on détruit les 3 cages d'escaliers et en plus on va faire un abattement sur le prix correspondant au fait qu'ils occupent ce

logement. Je suis vraiment très surpris de cette délibération.

Monsieur Bonhomet : Monsieur Parny , pardonnez-moi mais je crois avoir précisé que c'était des propriétaires bailleurs, c'est-à-dire que ce sont des gens qui perçoivent des loyers, ce ne sont pas des propriétaires occupants. La différence elle est là. Propriétaires bailleurs, ce sont des gens qui louent donc qui perçoivent des rémunérations alors que les propriétaires occupants n'auront pas ce problème là.

Monsieur Parny : Les propriétaires vont quand même avoir une baisse sur le prix proposé, compte tenu que leur logement est occupé, nous sommes bien d'accord ? Ils n'ont pas le choix puisqu'ils sont obligés de toute façon, de vendre ce logement puisque vous détruisez les cages d'escaliers, donc ils sont quand même quelque part lésés sur le bien. D'autant que les locataires seront relogés, vous en avez pris l'engagement.

Monsieur Bonhomet : On parle une fois de plus de gens qui perçoivent des rémunérations ... le propriétaire bailleur lui habite ailleurs... oui je comprends ce que vous voulez dire mais...c'est le domaine qui juge cela, ce n'est pas moi. S'il n'y a pas d'accord entre le propriétaire et les domaines, cela se termine devant le juge, vous savez très bien, je ne peux pas vous dire mieux. Jusqu'à maintenant nous n'avons pas eu ce souci là mais il est vrai qu'en dernier recours, si le propriétaire n'était pas d'accord avec l'avis des domaines, qui n'est pas forcément l'avis de la commune, mais duquel on tient compte, il est évident que c'est le juge qui décidera, ça se joue en quelques semaines c'est très rapide.

Monsieur Gnassounou : Je rejoins Francis Parny. J'ai du mal à comprendre la différence que vous faites entre les propriétaires locataires et les propriétaires occupants, parce que j'estime qu'un propriétaire qui loue ou qui occupe, c'est un bien qui lui appartient, donc j'ai du mal à comprendre la différence, s'il perçoit un loyer soit, c'est un choix qu'il y a eu à une époque mais je ne vois pas pourquoi l'on dévaluerait des biens. Vous dites que c'est le domaine qui définit ça mais objectivement, vous avez le choix de prendre d'autres décisions. C'est donc un choix politique

Monsieur Bonhomet : Je vais vous faire la même réponse que je viens de faire à monsieur Parny, d'abord effectivement ce sont les domaines qui ont fait cette proposition avec un abattement de 20 % parce que ce sont des propriétaires bailleurs, bon maintenant si le propriétaire n'est pas d'accord avec ce principe ou en tout cas de ce que nous allons proposer, il peut toujours aller devant le juge qui en décidera et puis ça ne va pas plus loin. Je crois que l'on n'a pas lieu de discuter sur les domaines.

Madame Blanchet : Monsieur Jully vous avez demandé la parole?

Monsieur Jully : Oui je vous prie de m'excuser j'avais sauté une page, mais je voulais simplement vous faire remarquer que dans le chapitre « renouveler et diversifier l'habitat » vous concluez par «cette diversification permettra de passer d'un taux actuel de 95 % de logements locatifs sociaux à un taux après opération de 80% » ce qui fait que le taux diminue de 15 % les logements sociaux. Ce n'est pas moi qui le dit c'est votre rapport, donc cela correspond bien à l'impression que nous avons. C'est qu'effectivement on va de plus en plus vers la copropriété mais compte tenu des difficultés actuelles que rencontre la propriété, je pense qu'il y aura des problèmes d'ici quelques temps... c'est tout.

Monsieur Bonhomet : Je voudrai quand même vous rappeler, monsieur Jully que quand nous avons fait les enquêtes, mais chacun son choix bien évidemment, c'est un choix politique, mais quand nous avons fait les enquêtes sociales, beaucoup de personnes avait cette possibilité de dire nous préférons acheter maintenant, acquérir un appartement parce qu'il faut bien reconnaître que le coût

du loyer sur une vingtaine d'années est « moindre » en remboursement compte tenu de ce qu'ils paient aujourd'hui à un bailleur...ça c'est un premier point. Deuxième point il y a un certain nombre de familles aussi qui nous ont précisé qu'ils pensaient un petit peu à leurs enfants. Il n'y a rien de plus compliqué.

Monsieur Jully : Un nouveau commentaire monsieur Bonhomet. Ca c'était hier, c'était il y a quelque temps, la crise n'était pas encore passée par là ! Malheureusement aujourd'hui les gens n'ont certainement plus le même langage !

Monsieur Bonhomet : Vous avez partiellement raison mais je peux vous dire qu'on a fait des réunions publiques avec madame Blanchet il y a encore 2 jours, et qu'un certain nombre nous ont demandé des constructions neuves pour pouvoir acheter. C'est à la Muette.

Madame Blanchet : Tout à fait. Monsieur Gnassounou a demandé la parole avant vous, Monsieur Parny.

Monsieur Gnassounou : C'est très bien tout cela mais comme dit monsieur Jully, la crise est arrivée, vous n'avez que discuté entre vous

Madame Blanchet : C'était une réunion publique à la Muette !

Monsieur Gnassounou : Une réunion publique, bien, mais ce que je veux dire c'est qu'après il y a la réalité des faits. Vous savez très bien qu'il y a eu des décisions qui ont été prises par rapport à des plans de relance du gouvernement. Il y a déjà eu des premières relances par rapport aux sociétés, aux crédits, aux banques où on sait déjà qu'ils ne sont pas appliqués et que les banques sont très réticentes. Il n'y a aucun plan de relance qui a été fait pour les particuliers et pour prendre des crédits au niveau des particuliers, c'est pratiquement impossible en ce moment, donc je ne vois pas comment vous pouvez dire que la volonté de vouloir acquérir un bien c'est la volonté de tout le monde. Vous savez que la situation actuelle ne le permet pas à de nombreuses familles, de plus gargeoises qui sont plus dans une précarité qui n'est pas celle qui existe ailleurs. Pour obtenir un crédit, je peux vous dire je connais quelques unes de ces personnes, ce sont des sommes désuètes par rapport au prix du marché et donc l'acquisition que vous préconisez, à mon avis il y a très peu de chance d'y arriver actuellement.

Monsieur Bonhomet : Je ne sais pas, je n'ai pas envie de polémiquer parce que de toute façon chacun partage certains points de vue. Je dirai que les gens que nous avons rencontrés pas plus tard qu'avant hier ne parlaient pas de la même façon ... ces personnes avaient déjà leurs dossiers tout prêts et nous pressaient de faire construire rapidement. Il y a le pour et le contre, il y a des banques qui jouent bien le jeu et d'autres ... , mais bon on ne va pas entrer dans une polémique politique qui n'est pas le but du conseil municipal de ce soir.

Madame Blanchet : Monsieur Parny, vous voulez toujours avoir la parole?

Monsieur Parny : Nous sommes effectivement dans un pur débat où nous n'avons pas les mêmes opinions mais évidemment j'ai quand même envie d'intervenir pour faire remarquer, si vous me permettez, la contradiction dans laquelle vous êtes. Tout à l'heure j'ai posé une question correspondant à une réunion à laquelle j'avais été invité et qui concernait la redéfinition du projet des Doucettes. J'ai été un peu vite; je ne sais pas si les personnes, les Gargeois et les Gargeoises qui sont dans la salle peuvent avoir connaissance de ces dossiers dans le détail, donc je veux préciser ce que nous ont dit les promoteurs dans cette réunion : pour commencer à construire des appartements qu'ils veulent mettre en copropriété, il faut qu'ils aient pré vendu un certain pourcentage de ces logements. Ils n'y arrivent pas aujourd'hui puisque les conditions économiques ne sont plus les

mêmes et cela conforte ce que disait Dominique Gnassounou. Donc ils revoient le projet en demandant à Logirep de racheter un bâtiment de façon à ce qu'il y ait la possibilité de réaliser l'ensemble du lotissement. C'est bien la preuve, à un moment donné qu'il y a un blocage lié à la crise. D'une façon plus générale ce que je veux dire concernant l'idée de diversification de l'habitat, en ce qui nous concerne, nous ne sommes pas contre évidemment la diversification de l'habitat et nous sommes pour que les Gargeois et les Gargeoises puissent avoir la possibilité de passer d'un logement social à une copropriété s'ils en ont la possibilité et ensuite un pavillon. Donc bien sûr nous sommes favorables. Mais pourquoi nous opposons-nous à vos projets? C'est parce qu'en même temps que vous voulez faire ça, d'une part vous détruisez du logement social alors qu'il y a énormément de demandes qui ne sont pas satisfaites dans la ville ; je poserai tout à l'heure une question sur les expulsions ou sur les demandes de logements, cela pousse les bailleurs à pratiquer une politique pour libérer des logements de façon à reloger ceux dont les logements sont détruits, on accroît encore la pression sur le parc locatif et en plus comme on est dans une ville où il ne reste plus beaucoup d'espaces communaux qui sont disponibles, votre politique tout pavillonnaire conduit aussi à supprimer toute une série d'espaces verts. Puisque le débat a été ouvert cela me permet aussi de rappeler pourquoi nous nous positionnons différemment sur vos projets.

Madame Blanchet : Pouvons-nous passer au vote sur cette délibération ? Qui est pour ? La majorité. Qui s'abstient ? Socialistes verts et société civile. Qui est contre ? Garges ensemble. Je vous remercie mes chers collègues.

Nous passons au point n° 11, Madame Lalliaud. Nous signalons l'arrivée de madame Lavoix et de madame Kadri

(Monsieur Gnassounou quitte la salle à 20h46 et revient à 20h48).

| | |
|----------------|---|
| OBJET : | <i>Contrat Régional de Garges-lès-Gonesse Prolongation, pour une année supplémentaire du Contrat Régional et autorisation donnée à monsieur le maire de signer l'avenant n°2</i> |
|----------------|---|

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 juin 2003, arrêtant le programme des opérations proposées pour un Contrat régional, approuvant le plan de financement prévisionnel et sollicitant les subventions les plus larges,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 9 novembre 2006 sollicitant un avenant au Contrat Régional pour rééquilibrer la subvention globale entre les opérations,

Vu l'avenant n°1 au contrat régional modifiant la répartition des subventions entre les opérations,

Considérant la possibilité de prolonger d'une année supplémentaire le contrat,

Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- SOLLICITE le Conseil Régional d'Ile-de-France et le Conseil Général du Val d'Oise pour la passation d'un avenant n°2 au Contrat régional afin de prolonger le Contrat d'une année,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 au Contrat régional,

Madame Blanchet : Y a -t-il des questions concernant cette délibération ? Nous pouvons passer au vote ? Qui est pour ? A l'unanimité . Je vous remercie mes chers collègues. Point 12, Madame Lalliaud

| | |
|----------------|--|
| OBJET : | <i>Tarifs municipaux - année 2009</i> |
|----------------|--|

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 novembre 2007 approuvant les tarifs et quotients applicables à compter du 1^{er} janvier 2008,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 04 juillet 2007 approuvant la grille tarifaire des espaces publicitaires applicable au guide pratique 2007 et au guide du temps libre et des loisirs 2007/2008,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 février 2008 concernant le traité de concession des marchés publics d'approvisionnement entre la commune de Garges-lès-Gonesse et la SARL GERAUD et ASSOCIES approuvant les nouveaux tarifs applicables à compter du 1^{er} avril 2008,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 avril 2008 approuvant la création d'un tarif spécifique pour l'accueil l'après-midi en CLSH avec restauration pour des élèves de CM1 et CM2 encadrés par les enseignants et qui rencontrent des difficultés scolaires.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 mai 2008, modifiant la grille tarifaire des centres sociaux municipaux,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 03 juillet 2008, modifiant les tarifs de l'Espace Lino Ventura,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 décembre 2008 approuvant les tarifs du cimetière à compter du 1^{er} janvier 2009,

Considérant qu'au 31 décembre 2008, l'indice Insee IPC (Indice des prix à la consommation) s'élève à 2,8 %,

Considérant la valeur absolue de certains chiffres, ceux-ci pourront être arrondis au dixième d'euro.

Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE les tarifs non soumis au quotient applicables à compter du 1^{er} avril 2009 tels qu'annexés à la présente.

Madame Blanchet : Monsieur Parny

Monsieur Parny : Oui madame le Maire, la présentation est un peu rapide mais simplement vous nous donnez des tableaux où il y a une application de 2,8% pour certains tarifs et pas pour d'autres. Il faudrait peut être nous donner quelques éclaircissements sur les motivations de la municipalité.

Madame Blanchet : Tout à fait, je vais peut être laisser la parole à ma collègue pour vous expliquer un petit peu mais s'il y a a besoin je vous apporterai un complément d'informations.

Madame Lalliaud : Concernant déjà le développement économique c'est le traité de concession qui s'applique, soit 3,47% par an. Ensuite pour ce qui concerne l'administration ce sont les tarifs imposés et c'est un décret du 1/10/01. Concernant la vacation du commissaire de police, c'est la loi de 2008, les tarifs peuvent varier de 20 euros à 25 euros, la ville a choisi d'appliquer 20 euros. Vous avez trouvé sur table un complément concernant les tarifs du développement économique concernant les marchés, c'est parce que lors de la validation de la commission les arrondis n'ont pas été faits donc vous avez quelques centimes qui diffèrent.

Madame Blanchet : On peut peut être dire un mot sur les quotients

Madame Lalliaud : Oui je peux en parler. Il est prévu que nous passions à 7 quotients pour la rentrée de septembre si possible au plus tard pour janvier 2010. Le premier quotient sera diminué d'une façon significative et les quotients intermédiaires permettront l'étalement sans augmentation non plus pour les quotients les plus élevés. C'est à l'étude et cela devrait être appliqué dans la mesure du possible assez rapidement.

Monsieur Parny : Madame le Maire, franchement je ne sais pas qui comprend exactement les critères mais quand je lis le document, par exemple il n'y a pas d'augmentation pour les tarifs du conservatoire de musique ou pour l'école d'arts plastiques. Je vous félicite concernant l'accès à la culture qu'il n'y ait pas de pénalisation mais par exemple pour le cinéma on augmente donc on ne comprend pas bien les critères d'augmentation ou pas. Par ailleurs je veux quand même vous indiquer que nous avons l'habitude de ne pas voter en faveur des tarifs que vous proposez puisque nous les jugeons malgré tout élevés. Mais je vais vous faire une remarque : il y a 2 ou 3 conseils municipaux, vous nous avez proposé une modification des tarifs par exemple pour Lino Ventura et d'autres tarifs où il apparaissait qu'il y avait une baisse, qu'il y avait une volonté de favoriser la participation et quelques conseils après, vous appliquez une augmentation unilatérale de 2,8%, qui annule en quelque sorte le mouvement que vous aviez eu pour essayer de baisser les tarifs. Vraiment on est dans une situation un petit peu incompréhensible. J'ai presque envie de vous demander ce que vous allez faire l'année prochaine puisque pour le document d'orientation budgétaire vous faites état du fait que l'Etat révisait ces pronostics et indiquait qu'il y aurait une inflation, à mon avis bien imprudemment mais enfin, une inflation à 0% pour l'année 2009. Allez-vous augmenter les tarifs en 2009 ou pas ? Ou les baisser, ou les augmenter ? Excusez-moi mais je trouve vraiment que votre politique tarifaire n'est pas lisible!

Madame Blanchet : C'est vrai que depuis 2 ans elle n'a pas augmentée. On a rouvert le cinéma, c'est un bien, je pense que vous l'avez apprécié. Nous n'avons pas touché tout ce qui était concerné par le quotient, parce que le quotient on va travailler dessus. La demande que j'ai faite aux services c'est que l'on étudie la façon de travailler sur le quotient 1 pour qu'il y ait encore plus de familles qui puissent disposer de ce quotient 1. Car on s'est aperçu quand on calcule ce fameux quotient 1 qu'il y a des familles qui sont vraiment en dessous. Donc nous allons essayer de travailler pour que nous ayons au premier quotient les familles qui ont des revenus très précaires. Après nous essaierons de travailler sur les autres quotients sans en faire pâtir on va dire les quotients 5 et 6, parce que ce n'est pas normal que si on révisé les quotients bas, cela retombe sur les quotients les plus forts. C'est vrai que certains administrés ne le comprendraient pas non plus. Nous travaillons sur le quotient 1, les travaux sont en cours; ce que j'espérais c'était qu'ils soient applicables pour janvier 2009, mais les services ont été un petit peu dépassés. Je souhaite vraiment que ce soit mis en place pour la rentrée de septembre 2009. Est-ce j'ai répondu à votre question monsieur Parny ? A moitié...

Monsieur Parny : Bien sûr vous avez répondu mais vous avez créé chez moi de nouvelles inquiétudes parce que quand vous dites que vous allez revoir le quotient 1 j'ai bien compris dans quel sens. Et en disant surtout qu'on ne va pas toucher aux quotients 5 et 6, très bien car je ne pense

pas qu'il faut faire payer ceux qui ont un petit peu plus de revenus...oui mais vos propos laissent entendre que les quotients 4 et 3 pourraient payer. La vraie question c'est de savoir si vous faites faire l'étude avec un coût global pour la commune qui reste le même ou si vous envisagez de faire cette étude avec un effort financier de la commune qui permettrait à ce moment là d'avoir un véritable effort sur les tarifs sociaux.

Madame Blanchet : C'est un effort important que je vais demander, c'est vrai, à la commune de faire parce que c'est important dans le contexte actuel . C'est ma priorité pour la rentrée 2009 ... monsieur Gnassounou

Monsieur Gnassounou : Oui j'avais au départ la même question que Francis Parny et j'avoue que la réponse est aussi obscure, il n'y a pas de logique dans les augmentations...

Madame Blanchet : Monsieur Gnassounou est-ce que je m'exprime mal en français ?

Monsieur Gnassounou : Très bien mais justement vous n'avez pas répondu. Les choix d'augmentation ne sont pas très clairs, il faut qu'il y ait une logique. On augmente des tarifs, d'autres non, c'est un choix que vous avez fait et que vous justifierez sûrement, mais vous avez répondu je ne vais pas repartir là-dessus. J'avais 2 questions qui me revenaient : il y a une augmentation que je trouve un peu bizarre, en commission elle a été posée on disait que c'était une erreur et à première vue, c'est toujours pareil dans le texte modificatif. C'est par rapport aux concessions funéraires, nous ne sommes pas à 2,8% d'augmentation ça a triplé, donc je voudrai avoir une précision la-dessus et puis quand vous parlez des quotients je pense que ce serait un peu le moyen de reparler de ça. Les dossiers des demandes de quotients justement sont pratiquement pires que le fisc ici à Garges. On demande des choses complètement aberrantes que même le fisc ne demanderait pas. Si vous avez des doutes sur les administrés, sur l'honnêteté je pense que c'est au fisc d'aller voir ce qui se passe. Moi je vois qu'au conseil général, quand ils ont décidé d'appliquer le contingent pour la cantine il demande simplement la déclaration de revenus officielle qui est faite en tout honnêteté par les administrés, ce n'est pas aux organismes territoriaux de vérifier et quand je vois les dossiers de demandes de quotient voire même aux artisans on leur demande leur fiche de salaire...etc ...c'est aberrant ! A mon avis c'est peut être pour rebuter les gens, pour qu'ils ne demandent pas la carte de quotient comme ça ils payent le quotient plus haut mais je pense qu'il faudrait revoir cela car je pense que c'est vraiment anti-social cette procédure

Madame Blanchet : Ce n'est pas anti-social puisque nos centres de loisirs sont pleins, les restaurants de la ville sont pleins, donc là monsieur Gnassounou je n'irai pas sur cette pente là. Madame Lalliaud est-ce que vous pouvez répondre pour les tarifs des concessions ?

Madame Lalliaud : Concernant les concessions funéraires il y a une délibération qui a été votée en décembre 2007 et nous avons créé de nouvelles concessions de 30 ans. Les tarifs ont été remaniés en décembre parce que nous avons des tarifs très très bas par rapport aux communes environnantes, nous étions restés depuis très longtemps à des tarifs inférieurs.

Madame Lavoix : Je m'excuse d'être arrivée en retard et de n'être pas venue à la commission, j'ai eu un impératif mais je vous ai prévenue. Le principe général est une hausse de 2,8% selon les critères de l'Insee (donc de l'inflation) que nous avons eu sur 2008. Je veux bien comprendre que l'on a subi une inflation mais à ce moment-là si on applique une augmentation des tarifs sur les services, je voudrai savoir si cette augmentation s'applique aussi sur la masse salariale. Les salaires, ce sont les agents, et je voudrai qu'on nous montre qu'il y a cette même application qui est faite sur les salaires des personnes qu'on emploie en mairie. Parce que sinon il n'y a pas de justification à cette augmentation de 2,8%... c'est facile de dire l'Insee, l'inflation c'est 2,8 donc on applique 2,8 mais 2,8 c'est un indice qu'il faut quand même prendre avec des précautions et ça ne s'applique pas comme

cela de manière automatique à tout ce que l'on produit dans une mairie. Je voulais savoir s'il y avait une logique quand même d'application d'augmentation sur des services. Effectivement moi aussi j'ai du mal à décrypter la direction de ces augmentations, comment cela a été fait, on ne comprend pas tout.

Madame Blanchet : Excusez-moi vous avez une grille de tarifs : vous appliquez une augmentation, voilà c'est tout.

Madame Lavoix : Oui mais c'est lié à une problématique de coût. Si vous avez une augmentation de vos coûts, vous appliquez automatiquement une augmentation de vos recettes ...

Madame Blanchet : Nos prestations augmentent, donc on est quand même obligé à un moment donné de les répercuterça fait 2 ans qu'on n' a rien augmenté

Madame Lavoix : Je veux bien vous croire mais je voudrai que l'on ait un peu plus de détails sur les augmentations que vous avez, relativement à vos coûts

Madame Blanchet : Je ne sais pas ... vous avez une grille, on vous a mis les tarifs 2008 et les tarifs 2009, quels détails supplémentaires voulez-vous ?

Madame Lavoix : Oui mais là vous parlez de recettes à venir ... par rapport à ce que vous envisagez comme hausse de coût.

Madame Blanchet : Ce ne sont pas des recettes ...

Madame Lavoix : Parce que si vous prenez comme indice une augmentation de 2,8% de vos coûts, vous appliquez une hausse de 2,8% de vos recettes pour avoir un équilibre sur vos budgets. Vous êtes d'accord ?

Madame Blanchet : Pas forcément parce que toute ces prestations coûtent quand même à la ville, regardez sur les quotients quand j'ai ...

Madame Lavoix : Oui elles coûtent mais... alors comment on justifie le 2,8% ?

Madame Blanchet : C'est l'augmentation de l'Insee, madame ... excusez-moi on ne va pas refaire la commission au conseil municipal, alors la prochaine fois, essayez d'être présente à la ommission

Madame Lavoix : C'est un point je pense à aborder au conseil

Madame Blanchet : Non ce n'est pas au conseil, il y a des commissions pour travailler et nous avons travaillé dans les commissions. Quant à l'augmentation de 2,8% concernant les salaires je pense que ce n'est pas à la municipalité de Garges de décider des augmentations de salaire. On se base sur les augmentations nationales. Quand le gouvernement accorde une augmentation, on subit.

Madame Lavoix : C'est un principe

Madame Blanchet : Non ce n'est pas un principe!

Madame Lavoix : Ce sont des principes que l'on applique dans les entreprises, donc je ne vois pas pourquoi ...

Madame Blanchet : Dans le privé! Mais là, nous ne sommes pas dans le privé !

Madame Lavoix : Quand on fait une indexation de cotisations c'est parce qu'on a des augmentations de coûts ! Que ce soit dans des problématiques d'assurance ou autre...

Madame Blanchet : Je crois que l'on ne va pas trop polémiquer là-dessus, la prochaine fois vous viendrez en commission et on travaillera.

Madame Lavoix : Pourquoi on prend comme référent l'indicateur Insee qui est le taux d'inflation sur...

Madame Blanchet : Cela fait 2 ans qu'on a pas augmenté les tarifs je pense que....

Monsieur Gnassounou : Je veux juste rajouter une chose madame Blanchet par rapport à votre intervention. Je comprends que vous dites qu'il y a les commissions. Je ne suis pas d'accord avec vous de dire que ces discussions doivent avoir lieu en commission. Cela veut dire que les gens qui viennent ici écouter le conseil municipal, ils n'ont rien à venir faire ici puisque l'on n'a pas à discuter

Madame Blanchet : Pas du tout.

Monsieur Gnassounou : Donc ne dites pas que c'est en commission de discuter de toutes ces choses là. On en discute si on trouve que c'est nécessaire d'en discuter. Je pense que d'avoir cette réflexion là et de dire que nous n'avons pas à parler de ça, c'est à dire que la population n'a pas le droit d'être au courant des discussions qui se passent en commission alors ?

Madame Blanchet : Je pense monsieur Gnassounou que quand on est en commission, nous pouvons travailler, nous avons du temps pour travailler. Quand on arrive au conseil municipal logiquement on devrait répondre à quelques questions mais ne pas refaire le travail d'une commission. C'est tout ! En commission nous avons tout notre temps mais là au conseil municipal, je pense qu'on ne refait pas le travail d'une commission

Monsieur Jully : Je poserai simplement une petite question concernant le centre commercial, je vois à la fin du chapitre « Enfin conformément au plan de financement de l'opération, la ville doit acquérir un espace d'environ 2 000 mètres carrés dans le centre commercial. L'affectation de cette surface est en cours d'étude ». Pourriez-vous nous donner quelques explications car je ne vous cache pas et je pense que vous serez d'accord avec moi que beaucoup de gens sont inquiets...

Madame Blanchet : Monsieur Jully, de quelle délibération parlez vous, ce n'est pas celle des tarifs ?

Monsieur Jully : Ah excusez-moi

Madame Blanchet : Pouvons-nous passer au vote sur celle des tarifs ? Monsieur Gnassounou

Monsieur Gnassounou : Juste une petite chose ... comme Jean Jully le rappelait concernant le compte-rendu, j'espère que les propos que vous avez prononcés tout à l'heure seront bien sur le compte-rendu pour le prochain conseil.

Madame Blanchet : Tout à fait ! Monsieur Dieu

Monsieur Dieu : Oui encore une remarque, toujours pareil dans le souci d'essayer de comprendre votre politique tarifaire. Quand on connaît les résultats scolaires sur une ville comme la nôtre, je trouve cela assez surprenant de décider d'une augmentation du tarif unique journalier pour ce qui

concerne les études surveillées. Je pense qu'il aurait fallu peut être avoir une politique un peu plus volontariste de non-augmentation dans ce cadre là.

Madame Blanchet : Si les nouvelles dispositions de l'Education Nationale sont mises en place , logiquement, on ne devrait plus avoir d'études surveillées sur la ville ... si ? Et bien alors c'est bien,nous pouvons passer au vote ? Qui est pour ? Qui est contre ? PC et PS ? Je vous remercie.
Point 13 , madame Lalliaud. Nous allons prendre connaissance du débat d'orientation budgétaire 2009

(Monsieur Msegued quitte la salle à 21h07 et revient à 21h10 ; Madame Kadri quitte la salle à 21h13 et revient à 21h19)

| | |
|----------------|--|
| OBJET : | <i>Rapport préalable au débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2009</i> |
|----------------|--|

Le débat d'orientation budgétaire est obligatoirement tenu dans les 2 mois précédant l'examen du budget primitif. Ce dernier sera présenté au Conseil Municipal du 26 mars prochain.

Le présent rapport permet au conseil municipal de prendre connaissance d'une part des données sur le contexte budgétaire, et d'autre part des orientations majeures du projet de budget primitif en cours d'élaboration.

A l'issue de la présentation du présent rapport, le conseil est invité à débattre des choix budgétaires à mettre en œuvre pour la ville.

I/ L'environnement financier du budget

Sur un plan macro-économique, l'Etat a bâti la loi de finances 2009 sur la base d'une inflation à 2% et un PIB en évolution de 1 %.

D'ores et déjà nous savons que ces hypothèses sont périmées.
L'inflation devrait être proche de zéro, et le PIB devrait décroître d'au moins 1 %.

Pour rappel, il est estimé qu'en 2008, l'inflation a été de 2,9 % et la croissance de 0,7 %.

1/ Les dotations de l'Etat

Pour la première fois, le vote de la loi de finances a été précédé par l'examen d'une loi de programmation des finances publiques (pour les années 2009 à 2012).

L'objectif clairement affiché par le gouvernement dans cette loi de programmation est de limiter l'évolution de la dépense publique, y compris celle des collectivités locales. Les concours de l'Etat à celles-ci progressent en 2009 de 2 % puis d'environ 1.70% pour les années suivantes.

Il est estimé que les dépenses publiques progresseraient à un rythme inférieur aux recettes, afin d'atteindre l'équilibre en 2012.

Afin de situer les enjeux, il convient de rappeler quelques chiffres: les dépenses de l'Etat s'élèvent à 350 milliards d'euros en 2009. L'ensemble des dotations et remboursements qu'il verse aux collectivités locales représente 75 milliards d'euros, ce qui correspond pour lui, à son 2ème poste de

dépenses (après celui de l'enseignement et de la recherche).

Sur ces 75 milliards, 56 figurent désormais dans le périmètre de l'enveloppe normée, qui évolue comme l'inflation prévisionnelle initialement retenue (soit +2 % en 2009). A l'intérieur de cette enveloppe normée, toute hausse de plus de 2% d'une dotation ou d'un remboursement (par exemple le FCTVA) correspond une diminution d'une ou plusieurs dotations.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est la principale contribution étatique et représente 40 % des recettes de fonctionnement de la commune. La loi de finances pour 2005 et la loi sur la cohésion sociale ont réformé la DGF dans le sens d'une meilleure péréquation au profit des villes défavorisées. La DGF se compose de la dotation forfaitaire, de la dotation de solidarité urbaine et de la dotation nationale de péréquation.

La dotation forfaitaire nous a été notifiée en baisse de 0.9 % en raison de la baisse de la population officielle. La dotation de solidarité urbaine est estimée en progression de 6 % en atteignant 11,3 M€. Comme prévu initialement dans la loi de cohésion sociale, 2009 est la dernière année de progression significative de la DSU.

La dotation nationale de péréquation est prévue en hausse de 1 % à 1.1 M€.

La loi de finances pour 2009 crée une dotation de développement urbain dont les décrets d'application ne sont pas encore parus. Les montants alloués et les modalités d'attribution ne sont pas connus. A priori, cette dotation fonctionnera comme une subvention, et financera des projets contractualisés.

2/ La contribution de nos partenaires à la politique de la ville

L'année 2009 est la 3^{ème} année de mise en oeuvre des dispositifs de financement des projets de politique de la ville, portés par les associations et les services municipaux.

- le CUCS porté par l'agence de la cohésion sociale et de l'égalité des chances (ACSE) est doté d'environ 500 k€ euros pour l'année.
- le CIVIQ dispositif financé par le Conseil Général, finance les projets pour environ 200 k€ euros.

3/La fiscalité

La loi de finances pour 2009 prévoit une revalorisation forfaitaire de 2.5% pour les propriétés bâties, et 1.5% sur les propriétés non bâties.

4/ Nos relations financières avec Val de France

Aucun transfert de compétence à Val de France n'est prévu en 2009. Dès lors, la dotation de compensation versée par Val de France restera figée au montant de 5.2 millions d'euros.

A terme, la suppression de taxe professionnelle perçue par Val de France, ne devrait pas avoir d'impact sur le montant reversé à notre commune.

Val de France a confié à la SEMAVO, par une convention d'aménagement publique, la mission de restructurer le centre commercial Arc en Ciel.

En 2008 la ville a cédé à la SEMAVO, les lots de copropriété qu'elle avait acquis ces dernières années. La ville n'aura plus à supporter de charges de copropriété sur ces lots, et ne percevra plus

les loyers afférents.

Enfin, conformément au plan de financement de l'opération, la ville doit acquérir un espace d'environ 2000 mètres carrés dans le centre commercial. L'affectation de cette surface est en cours d'étude.

5/Incidences de la crise économique

La masse des ressources de la ville sera peu affectée par la crise financière.

Une grande vigilance sera néanmoins nécessaire sur les points suivants:

- Le produit des droits de mutation sur les transactions immobilières est prévu en baisse d'un tiers (-200 k€ euros)
- Le contrat enfance jeunesse, est sensible à la santé financière de la CAF, qui l'exécute avec beaucoup de lenteur.
- Le conseil général, important bénéficiaire des droits de mutation, revoit actuellement l'intégralité de ses dispositifs de subvention.

II/ Ratios budgétaires

Le tableau ci-dessous permet de comparer les ratios des principales masses budgétaires entre:

- Les budgets primitifs 2008 des communes françaises dont la population est comprise entre 20 000 et 50000 habitants.
- Le montant budgété en 2008 (BP et BS) par la ville de Garges.

| En € par habitant | Moyenne nationale BP 2008 chiffres DGCL | GARGES BP+BS 2008 |
|---|--|---|
| Recettes réelles de fonctionnement (A) | 1335 | 1313 |
| dont fiscalité | 802 | 454 |
| dont dotations et subventions | 413 | 777 |
| dont tarifs municipaux | 83 | 46 |
| | | |
| Dépenses réelles de fonctionnement (B) | 1240 | 1187 |
| dont personnel | 702 | 729 |
| dont charges à caractère général | 316 | 297 |
| dont autres charges de gestion courante | 160 | 88 |
| dont intérêts de la dette | 46 | 49 |
| | | |
| Epargne brute (A)-(B) | 95 | 126 |
| | | |
| Dépenses équipement brut | 423 | 721 |
| | | |
| Encours de la dette | 1066 (1^{er} janvier 07 *) | 1181 (1^{er} janvier 2009) |

*information la plus récente disponible

Nous ne disposons pas de statistiques récentes calculées sur les seules communes appartenant à une structure intercommunale. Ces chiffres révéleraient un volume financier moindre, en dépense et en recette, en raison des transferts de compétence à la structure intercommunale.

La composition des recettes de fonctionnement confirme une faible richesse fiscale, compensée par des dotations de l'Etat, notamment la DSU encore en sensible progression en 2008. La dépendance de Garges vis à vis de l'Etat et des partenaires financiers s'est accrue en 2008 par rapport à 2007. Ces dotations représentent maintenant 59 % (777 € / 1313 €).

La comparaison de la répartition des dépenses de fonctionnement avec les moyennes nationales ne permet pas de tirer de véritables conclusions tant sont grandes les différences de gestion d'une collectivité à l'autre. Ainsi la hauteur des dépenses de personnel, légèrement plus élevé que la moyenne nationale, correspond notamment au fait que la ville gère directement un grand nombre d'équipements et de prestations. La volonté municipale de répondre le mieux possible à la demande sociale très importante des Gargeois au plan de la petite enfance, de l'éducatif, de l'animation et de l'action sociale explique aussi ce niveau de dépense.

Le niveau de dépense d'équipement, est pour la troisième année consécutive, supérieur à la moyenne nationale. Cela est, bien sûr, dû au programme de rénovation urbaine dont les effets courent jusqu'en 2012. En 2009, les dépenses d'équipements sont estimées à 800 euros par habitant. Dès 2010, les dépenses d'équipement devraient décroître pour revenir autour de 400 euros par habitant, en 2012.

L'encours de dette par habitant a décliné en 2008 comme chaque année depuis 2004 pour s'établir à 1181 euros par habitant.

III/ Les services à la population

1/ Les prestations aux Gargeois

Les services municipaux disposent de crédits de fonctionnement qu'il convient de ne pas réduire pour maintenir les prestations municipales à un niveau conséquent.

Pour l'année 2009, comme l'année écoulée, l'objectif est de poursuivre l'optimisation des coûts sans affecter le service rendu.

Au cours de l'exercice 2008, certaines prestations ont été renforcées et l'année 2009 devra les supporter en année pleine:

- L'augmentation des capacités d'accueil en restauration scolaire avec la mise en place à la rentrée 2008 du double service,
- Les effectifs de la police municipale sont désormais complets pour couvrir une plus grande amplitude horaire.

Très prochainement, le CLSH Fontaine-Daudet ouvrira les mercredis et vacances, avec une capacité de 120 enfants.

Pour les prochaines années, de nouveaux équipements municipaux seront opérationnels et apporteront un service supplémentaire et déterminant :

- Accroissement des capacités d'accueil dans les centres de loisirs (+60 places) avec l'extension d'un centre de loisirs à l'école Jacques Prévert,
- Accroissement des capacités d'accueil dans les crèches (+40 places à la crèche des Doucettes),

- Facilitation de la pratique sportive en gymnase par l'ouverture de la salle multisports de la Muette.

Enfin, la réalisation de programmes de construction de logements, tels qu'à la Muette, au Vieux Pays ou aux Doucettes, induira des recettes fiscales mais aussi des coûts tels que:

- l'ouverture de nouvelles classes et prestations incidentes,
- l'entretien des voies et réseaux de desserte.

Au total, les coûts de fonctionnement induits par les nouveaux équipements du programme de Garges Demain est évalué entre 1.5 et 2 millions d'euros (fourchette dépendant du nombre d'ouvertures de classes nécessaires).

2/ Evolution des effectifs

La ville de Garges lès Gonesse emploie 840 agents titulaires et non titulaires, en équivalent temps-plein. la plupart assure un service direct à la population.

La répartition sur les plus gros secteurs, en équivalent temps plein, est la suivante :

- 153 agents travaillent à la restauration scolaire ou au nettoyage des écoles
- 115 agents sont des ATSEM.
- 128 agents sont affectés au centre technique municipal, à l'entretien des voiries et bâtiments
- 97 agents pour l'encadrement et l'animation des centres de loisirs

Les effectifs devront être étoffés en 2009 pour les activités suivantes :

- ouverture de classes maternelles à la rentrée prochaine, recrutement d'ATSEM
- ouverture du centre de loisirs Fontaine-Daudet
- compléter les effectifs des antennes jeunesse pour atteindre le niveau du projet initial.

Pour l'année 2009, il faut anticiper les facteurs d'évolution suivants:

- revalorisation des grilles des personnels de catégorie C qui concerne 85% du personnel.
- Revalorisation de 0.5% et 0.3% du point d'indice, respectivement en juillet et octobre 2009.
- Une hausse du SMIC de 1% en juillet prochain.
- Un glissement vieillesse technicité correspondant aux avancement d'échelons et de grades d'environ 1%
- La suspension du dispositif d'indemnisation du compte épargne-temps, en l'absence de nouvel arrêté ministériel pour 2008
- Application en année pleine de la revalorisation du taux de majoration de la rémunération des heures supplémentaires (passage à 25%)

En complément de ces décisions gouvernementales, la ville continuera à consacrer des ressources importantes (200 k€) à la formation professionnelle, l'hygiène et la sécurité au travail.

En consolidant l'ensemble de ces actions, nationales et locales, ainsi que les nouveaux recrutements destinés à l'amélioration du service rendu aux Gargeois, le budget 2009 devra prévoir une augmentation de 3 à 4% de la masse salariale par rapport aux crédits consommés en 2008.

3/ Les tarifs municipaux

De nombreux services rendus à la population sont gratuits : scolarisation des élèves, entretien des espaces publics, logement et état civil, services sociaux....

D'autres requièrent une participation des usagers qui, en réalité, ne couvre que très modestement le coût du service.

Il est recherché l'optimisation de la fréquentation par la qualité des prestations servies. Cela permet l'accroissement des recettes encaissées, à tarif constant.

Les tarifs municipaux n'ont augmenté entre 2000 et 2008 que de 7.5%, soit environ 1% par an, c'est à dire bien moins que l'inflation.

Il est proposé une hausse des tarifs de 2.8 % correspondant à l'inflation moyenne sur 2008.

De plus, un quotient familial unique pour les principales prestations municipales va être construit, avec une date d'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2010.

Dans la mesure où cela ne déséquilibre pas fortement les recettes, il est fixé comme objectif d'abaisser le tarif de la 1^{ère} tranche, notamment sur la restauration scolaire.

IV/ Les projets d'investissement

Les projets d'investissement pour 2009 comprennent bien sûr la mise en oeuvre du programme de **Garges Demain** mais aussi la poursuite des efforts consentis pour la rénovation des écoles et des espaces publics.

1/ Garges Demain : la ville change

Garges Demain constitue le programme majeur et structurant, initié en 2004 pour 7 ans de réalisation.

Sur le plan du financement, après les engagements forts de l'ANRU, du Conseil Général, et de la CAF, la ville a conclu en 2008 avec le conseil régional une convention de renouvellement urbain pour un montant de 9 millions d'euros.

Dans le cadre du plan de relance initié par le gouvernement, une enveloppe de 350 millions d'euros viendra abonder le programme national de rénovation urbaine.

A ce titre, la ville a exprimé auprès de l'ANRU ses besoins complémentaires de financement. L'affectation de nouvelles subventions pour les projets gargeois devrait être connue en avril.

L'année 2008 a notamment permis l'engagement des réalisations suivantes:

- A la Muette, la voie de désenclavement a été livrée. La crèche Dolto est devenue opérationnelle dans sa capacité de 60 berceaux. La phase de conception est achevée pour la reconstruction/extension du centre social de Dulcie September.

- A Dame Blanche Ouest, il a été livré la première tranche de la reconstruction des groupes scolaires (30 millions au total, 20.4 exécutés ou reportés). La conception des aménagements urbains est quasiment achevée (21,4 millions d'euros au total)

- Aux Doucettes, la conception des espaces publics du quartier est achevée. La première phase des travaux d'aménagement urbains sur l'îlot Rigault et programme d'accession I3F a été attribuée (0.5 millions d'euros). Les conceptions de la crèche des Doucettes (60 berceaux- 3.8 millions d'euros), du parc des familles et du jardin urbain sont bien avancées (phase PROJET). La maîtrise d'œuvre de la salle associative a été désignée.

- Au Vieux Pays, dans le cadre du contrat régional, les travaux de réhabilitation de la ferme Desrumeaux ont été achevés à l'automne 2008 (2.8 millions d'euros). Ceux de la restauration de l'Eglise Saint Martin ont été engagés (1.8 millions d'euros).

Pour l'année 2009, les actions s'amplifient et se concrétisent :

- A la Muette, aux côtés des chantiers de construction et de réhabilitation des partenaires de la ville, les travaux de la salle Multisport, la construction du nouveau centre social Dulcie September seront engagés.

- A Dame Blanche Ouest, la reconstruction des groupes scolaires entamera sa 2^{ème} phase. Les derniers anciens bâtiments seront démolis et les travaux de construction reprendront au 2^{ème} semestre (7 millions en 2009). Les travaux d'aménagements urbains démarreront également à cette période (5 millions d'euros) sous le pilotage du mandataire, la SEMAVO. Enfin, sera engagée l'expropriation des logements nécessaires aux travaux d'aménagement de voirie permettant le désenclavement du quartier. Certains terrains seront également expropriés pour la réalisation de logements neufs, confiés à EXPANSIEL.

- Aux Doucettes, les travaux d'aménagement de la première tranche ont commencé en début d'année (0.5 millions d'euros). La deuxième phase d'aménagement urbain intégrant le parc des familles (estimé à 10 millions d'euros), ainsi que ceux de la nouvelle crèche, commenceront cet été. Il est prévu également de finaliser la conception de la salle associative et d'engager la maîtrise d'œuvre sur l'école Jacques Prévert. Les études préopérationnelles de réhabilitation de la copropriété du 6 rue des Louvres seront lancées.

Le "projet jeunesse" devrait se poursuivre par l'aménagement de l'espace jeunes Philibert Delorme (609 k€). La phase de conception est délicate et a été freinée en 2008.

- Au Vieux Pays, les travaux sur l'église Saint-Martin s'achèveront au printemps. Le terrain "derrière l'église" reste à vendre à une société qui y construira des pavillons en accession à la propriété. Au lieu-dit "Berges du Crout", Kaufman & Broad réalise 26 pavillons sur le terrain que la ville lui a vendu l'été dernier.

- Pour l'aménagement du pôle Gare, le maître d'ouvrage, l'établissement public d'aménagement "Plaine de France", est entré en phase opérationnelle en 2008. Les travaux d'élargissement du pont sont achevés. Les travaux de construction de 15 000 mètres carrés de bureaux commenceront au 2^{ème} semestre. L'arrivée du Tramway est confirmée pour 2011.

- Les travaux d'extension des écoles au Vieux Pays et de la Lutèce, induits par la construction de nouveaux logements à proximité seront lancés pour être opérationnels à la rentrée 2010. Notamment au Vieux pays, il est prévu l'ouverture de 3 classes et l'extension des réfectoires sur Langevin et Jaurès. Ils sont réalisés dans le cadre de deux plans d'aménagement d'ensemble et financés par une participation des constructeurs de la zone définie. 1 million d'euros devront être inscrits au budget.

Le coût total pour 2009 de ces investissements s'élève à 30 millions d'euros pour un financement extérieur de 22 millions d'euros (hors cession de terrains).

Deux études amélioreront notre visibilité en 2009 :

La première a vocation à préciser les flux de population sur le territoire et tout particulièrement leur incidence sur les équipements publics et effectifs scolaires.

La seconde est destinée à préparer l'éligibilité du quartier Dame Blanche Nord à un éventuel dispositif de rénovation urbaine complémentaire à celui engagé actuellement par l'ANRU. Cette étude sera cofinancée avec le bailleur I3F.

2/ Les autres dépenses d'équipements se poursuivent

- La poursuite de la réhabilitation des écoles (500 k€)
- Les travaux sur les bâtiments autres que scolaires (500 k€)
- Les grosses réparations de nos voiries et réseaux d'éclairage public (660 k€)
- Le renouvellement du parc automobile (250 k€)
- La poursuite de l'achat de mobilier pour les écoles et les centres de loisirs et notamment le matériel nécessaire à l'ouverture de 6 classes (150 k€),
- Du mobilier sportif et pour la jeunesse (40 k€)
- La mise aux normes des jeux intérieurs des écoles (23 k€)

3/ Situation de la dette

Le désendettement engagé depuis 2004, s'est appuyé sur des cessions foncières et un autofinancement suffisant. L'encours de la dette est passé de 64 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 à 47.5 millions d'euros au 1^{er} janvier 2009. En 1995 et 2001, l'encours était respectivement de 48 millions et 58 millions d'euros.

Cet effort a permis d'atténuer l'impact de la hausse des taux d'intérêts constatés ces dernières années.

A l'initiative des banques centrales, les taux d'intérêts court terme (variables) ont sensiblement baissé depuis la crise financière apparue en octobre dernier. Aujourd'hui, nul ne peut prévoir la pérennité de ces baisses de taux et il conviendrait de fixer une partie de notre encours en taux variable (actuellement 60% de l'encours total) dès qu'une opportunité apparaîtrait en 2009 ou en 2010.

De plus, si les taux court terme baissent, il n'en est pas de même des marges bancaires qui ont été démultipliées. Alors que ces dernières années, il était possible d'emprunter avec une marge de 0.10% (qui s'ajoute à l'index choisi), les nouveaux prêts subiront une rémunération des banques de 1 % (10 fois plus).

L'année 2009 sera l'année du pic d'investissement de Garges Demain. Pour son financement, le besoin d'emprunt est estimé à 10 millions d'euros.

Enfin, dans le cadre du plan de relance, le gouvernement a prévu la possibilité de percevoir le FCTVA l'année qui suit les travaux (au lieu de l'année N+2) si en 2009, la collectivité réalise plus de dépenses d'équipements que la moyenne des années 2004 à 2007.

La ville de Garges répond aux conditions et devrait percevoir en 2009, le FCTVA calculé sur les dépenses d'équipement de 2007 et 2008. En conséquence, la ville, pourra rembourser par anticipation l'emprunt de 2.6 millions d'euros, de 2 ans, souscrit en 2008 pour porter la TVA des projets de Garges Demain. L'économie réalisée est estimée à 50 000 euros, répartis sur 2009 et 2010.

L'encours de dette s'élèverait fin 2009 à environ 50 millions d'euros.

4/ Une fiscalité stable

Malgré l'effort important consenti en matière d'investissement, il n'est pas proposé d'augmenter les taux d'imposition pour l'année 2009.

Madame Blanchet : Monsieur Parny

Monsieur Parny : D'abord, vous dire mon plaisir du fait que depuis la première fois depuis que je siège dans cette assemblée et depuis que la droite dirige la ville, nous avons une adjointe aux finances qui n'a pas fait allusion à la géothermie, quel plaisir quand même!

Madame Lalliaud : Je vous avais promis ...

Monsieur Parny : Et vous tenez vos promesses, très bien ! Ensuite dans ces débats d'orientation budgétaire, je me suis toujours efforcé en tous les cas au nom de mon groupe, de poser aussi la question du point de vue de la situation financière des communes en général, parce que là nous avons une cause commune à défendre d'une certaine manière. Je vais donc le faire bien sûr encore une fois, mais en essayant de le croiser avec vos propres orientations et à mon avis faire ressortir ce que je vais appeler l'impasse dans laquelle votre politique va se trouver à un moment donné. Mais avant de venir à cela je vais dire que d'abord il y a une bonne nouvelle on en prend acte : vous avez décidé de ne pas augmenter les impôts. Pour les Gargeois il y a quand même une augmentation qui tient à la loi de finances, mais en tout les cas pas à la décision de la municipalité, c'est positif , il faut le souligner.

Deuxièmement nous avons aussi une information sur une question qui avait été posée par nos collègues du groupe socialiste. Nous avons une information sur la conséquence de la baisse de la population à Garges puisque vous annoncez une diminution de 0,9 % de la dotation forfaitaire. Là vous me permettez de dire que c'est aussi le résultat de votre politique ANRU et de la destruction de logements qui y a conduit, même si l'on peut considérer qu'il y a d'autres éléments dans la baisse de la population. Enfin dans le recensement tel qu'il apparaît au bout du compte, il est évident que quand on détruit des logements il y a moins de population dans la commune, donc on a cette conséquence, certes pas énorme financièrement, mais en tous les cas il fallait le noter. Ensuite donc je reviens au débat général, je pense qu'il faudrait que toutes les communes de France et d'une certaine manière l'association des Maires de France ou des Maires d'Ile de France mènent ce combat, se regroupent pour dire à ce gouvernement qu'il y a aujourd'hui une situation d'étranglements financiers des communes qui est catastrophique ! Particulièrement dans cette période de crise. Les collectivités territoriales réalisent 75% des investissements dans ce pays, et dans cette situation de crise si elles ne peuvent pas le faire, si elles ne sont pas en situation de le faire, elles ne vont pas contribuer à une issue à la crise. Vous continuez une politique d'investissement ... je vais y revenir bien sûr, mais pourquoi je dis ça ?

Parce que quand madame Lalliaud indique à propos des orientations gouvernementales que le redressement des comptes publics doit être partagé par les collectivités territoriales c'est à dire concrètement que l'on demande aux collectivités territoriales un effort pour le redressement des comptes publics, je n'ai pas entendu de distance par rapport à cet objectif. C'est normal nous sommes dans une municipalité qui est dirigée par la droite même s'il y a une grande diversité dans les conseillers municipaux de droite de cette commune, donc il n'y a pas de distance à l'égard de cette politique gouvernementale et c'est là qu'il y a un problème. Vous êtes confronté à un Etat qui dit que les communes et les autres collectivités territoriales doivent contribuer à réduire les dépenses publiques et qui eux créent un déficit qui va représenter 5,6 % du PIB en France ! Et tout cela pour dépenser des millions, des centaines de millions pour les banques, pour aider l'automobile qui en a besoin mais qui immédiatement annonce qu'elle va faire des licenciements qui se traduit aussi par des licenciements dans les entreprises sous-traitantes (il y en a proches d'ici, je pense à l'entreprise Kremlin à Stains mais où il y a des Gargeois qui sont salariés et qui veut licencier ¼ de

son personnel et j'espère qu'on arrivera à les en empêcher), donc on est dans cette situation aujourd'hui où on a un Etat qui dit qu'il faut limiter les dépenses publiques mais qui ne le fait pas et qui utilise l'argent public pour renflouer toujours les mêmes au lieu d'augmenter les salaires.

Vous dites par exemple dans vos prévisions budgétaires, que vous incluez une augmentation de 1% du smic au 1er juillet mais je souhaite qu'en France comme en Guadeloupe il y ait une augmentation des bas salaires jusqu'à 1,4 fois le smic et qui conduise à ce qu'il y ait une situation plus difficile certes pour la commune de Garges mais plus facile pour les habitants de notre commune comme de l'ensemble du pays. Nous avons une situation qui est complètement insupportable avec un Etat qui nous fait la leçon (je parle aux communes et aux collectivités territoriales), un Etat qui nous fait la leçon mais qui de son côté dépense sans compter toujours pour les mêmes et sans aucune efficacité économique!

Aujourd'hui tout le monde dit que la crise va encore s'aggraver et qu'il va y avoir encore de nouveaux licenciements malheureusement. Donc il serait temps, d'une part que ce gouvernement prenne une autre orientation et d'autre part que les collectivités publiques encore une fois s'unissent pour dire que l'on a besoin des communes, des régions et des départements à pouvoir contribuer à une issue véritable à la crise.

Je termine par quelques remarques sur votre politique. Nous ne partageons pas vos choix de dépenses sinon nous aurions voté le budget. Nous ne sommes pas d'accord mais nous voyons bien la logique qui a été développée dans cette commune. Je dirai sous la main de fer, je ne sais pas s'il faut mettre ça dans le compte rendu, mais sous l'extrême rigueur de Madame Olin. Il y a eu d'abord une politique qui consistait à réduire massivement les dépenses de la commune et l'endettement pour essayer de retrouver des marges d'auto financement et donc d'investissement possible. Dans toute cette période, très peu d'investissements ont été conduits par la municipalité sous la responsabilité de Madame Olin. Nous sommes maintenant dans une situation nouvelle et le plan ANRU bien sûr réalise toute une série d'équipements pour la ville. Madame Lalliaud dans ses propos a indiqué qu'il fallait une grande maîtrise de la dépense, et qu'en investissement il y aurait cette année un effort encore plus important que les années précédentes, mais qu'il fallait être extrêmement rigoureux. Je comprends qu'elle dise cela parce que il y a un danger à mon avis pour l'équilibre budgétaire de la commune dans cette voie mais ce n'est pas le seul.

Votre document indique que le coût supplémentaire de fonctionnement engendré par les nouveaux équipements, vous l'estimez pour l'année qui vient entre 1,5 et 2 millions d'euros. Dans le même temps quand on regarde l'évolution de la dotation globale de fonctionnement dans ces 3 composantes, d'après les chiffres que vous indiquez là, évidemment je n'ai pas regardé plus loin mais cette augmentation tourne autour de 600 ou 700.000 euros. D'ores et déjà, l'effort d'investissement que vous avez fait, la réalisation d'équipements sur Garges place la commune dans la situation où il y a une dépense supplémentaire de fonctionnement par rapport aux rentrées que vous avez, donc on va vers une impasse financière. C'est ce qui explique votre augmentation des tarifs de 2,8% tout à l'heure, je n'ai pas voulu le dire comme ça. Maintenant je le dis, votre document d'orientation budgétaire dit en 7 ans 7,5 % d'augmentation et là 2,8 d'un seul coup. Donc d'une certaine manière vous choisissez d'agir aussi sur cette rentrée là qui sera minime vous le savez bien. Vous êtes dans la situation aujourd'hui où vous essayez de maintenir votre politique mais vous serez de plus en plus en contradiction et on suivra bien sûr attentivement cette question, mais encore une fois j'appelle à ce que l'ensemble des collectivités territoriales se regroupent pour dire à ce gouvernement que sa duplicité à l'égard des communes est insupportable.

Madame Lalliaud : Je veux juste vous signaler une petite chose : la diminution de la population elle n'est que passagère puisque bien évidemment de nouveaux habitants vont arriver. Vous supportez ça cette année mais elle est passagère c'est tout ce que je voulais vous dire. Vous me l'accordez ?

Monsieur Bonhomet : Je voulais dire qu'ils arrivent déjà puisque nous aurons à terme, dans 2 ans et demi, 3 ans maximum, normalement 250 constructions supplémentaires par rapport aux démolitions. Je tiens à le préciser parce qu'on l'avait déjà dit à plusieurs reprises donc c'est vrai qu'aujourd'hui, on est sensiblement au même nombre d'habitants, mais en 2011/2012, je pense qu'il y aura au moins 250 constructions supplémentaires par rapport aux démolitions.

Madame Blanchet : C'est monsieur Gnassounou qui a demandé la parole.

Monsieur Gnassounou : Juste rajouter deux ou trois choses . C'est un projet que vous avez lancé, justement cette baisse de population, alors 2 ans, 2 ans et demie c'est une chose. En attendant on se demandera ce que feront les commerçants et les commerces des alentours avec cette baisse de population parce que ça aussi ça compte pour les services et les artisans qui travaillent avec cette population là. C'est une volonté et j'ai plaisir à entendre à la différence que ce que j'ai entendu tout à l'heure madame Lalliaud qui a dit que c'est de plus en plus difficile d'emprunter, c'est exactement ce que je disais tout à l'heure. Au moins ça confirme ce que je disais et ça fait plaisir de l'entendre au moins de votre part.

Il y a des projets d'urbanisation énormes, moi je le dis tout le temps. C'est un choix que vous avez fait il y a quelques années, c'était certainement nécessaire mais pas la façon dont ça a été fait, on le voit avec l'accès à la propriété que vous avez voulu faire. On se rend compte qu'il y a une grande difficulté contrairement à ce que vous voulez faire entendre, parce que il faut avoir les moyens, l'envie et que les banques veulent suivre derrière. Vous dites d'ici 2 ans, 2 ans et demie... on verra bien ce que ça donne à ce niveau là. Vous avez décidé de passer par l'emprunt plutôt que d'augmenter les impôts , c'est une bonne chose, nous verrons après par la suite les répercussions sur l'avenir et les impôts futurs.

C'est donc une bonne chose surtout dans la crise qui est en train d'arriver, sauf que vous avez décidé quand même d'augmenter les tarifs, et ça touche des familles qui sont déjà en difficulté , surtout que quand on part du principe que les villes surtout du Val d'Oise sont les plus touchées par la diminution des postes précaires, intérimaires donc on va avoir un taux de chômage qui risque d'augmenter rapidement au niveau de notre population. Je ne suis pas persuadé que l'augmentation des ces tarifs était adéquate pour aider ces populations là. Je crois que les services qui sont apportés derrière ne vont pas aider spécialement ces gens, puisque vous êtes toujours dans votre logique de construction et donc de dépenses au niveau de ces constructions. Maintenant elles sont engagées donc il est évident qu'il est difficile de les arrêter en cours, mais malheureusement on en voit les conséquences : c'est qu'il n'y a plus de moyens pour vraiment aider les populations en difficulté sur notre ville et qui en ont vraiment besoin, surtout actuellement et donc il n'y a aucun moyen d'action qui est prévu à ce niveau là.

Madame Blanchet : Madame Lalliaud vous voulez rajouter quelque chose ?

Madame Lalliaud : Juste signaler à Monsieur Gnassounou que de toute façon Monsieur Paré et le CCAS sont en permanence à l'écoute de tous les Gargeois en difficulté. Ils sont tous reçus et nous sommes à leur écoute, je voulais quand même vous le signaler.

Madame Blanchet : Je vous remercie. C'était pour prendre acte des orientations budgétaires. J'ai eu un dépôt d'une question écrite par monsieur Jully, je vais vous demander de la lire Monsieur Jully... ah oui c'est vrai vous aviez une question, excusez-moi.

Monsieur Jully : Je reviens sur la question que j'avais posée avec un peu d'avance tout à l'heure, mais c'est beaucoup plus simple, je laisse le choix aux autres personnes beaucoup plus qualifiées

que moi sur les problèmes financiers ... Je voudrai simplement vous poser une petite question ... je lis la fin d'un chapitre « enfin conformément au plan de financement de l'opération, la ville doit acquérir un espace d'environ 2 000 mètres carrés dans le centre commercial. L'affectation de cette surface est en cours d'étude ». Je voudrais en savoir un petit peu plus parce que je dois vous dire que je ne suis certainement pas le seul à être un petit peu inquiet sur le sort du centre commercial Arc-en-ciel. Je crois que pour être souvent dans ce centre et y avoir discuté avec beaucoup de personnes, tout le monde est un petit peu inquiet sur l'avenir de ce centre.

Monsieur Bonhomet : Je vais vous répondre monsieur Jully et comme j'ai une bonne mémoire ... comme vous, on va se référer à près de 8 ou 10 ans en arrière, quand on a commencé à travailler sur le centre Arc-en-Ciel avec l'Epareca et puis la CDC. De mémoire lorsque que nous avons fait l'APS (l'avant projet sommaire), il était déjà prévu avec l'Epareca et la CDC, je ne sais plus si c'est 6 ans ou 7 ans qu'il fallait absolument réserver ces 2 000 mètres carrés. Je vous explique : ils représentent l'angle mort quasiment au-dessus de la bibliothèque, en gros. Donc c'est un accord depuis 6 ou 7 ans qui a été fait avec le prédécesseur de monsieur Lefèvre de réserver ces 2 000 mètres carrés. C'est une acquisition, mais si nous avons l'opportunité de les vendre, nous les vendrons.

Monsieur Jully : J'entends bien mais la question que je vous pose c'est que vous précisez «l'affectation de cette surface est en cours d'étude ». Pouvez-vous nous dire ce que vous pensez installer dans cet espace ?

Monsieur Bonhomet : Je ne sais pas vous dire ... mais nous travaillons effectivement sur ce projet. Ces 2 000 mètres carrés sont une participation communale très importante donc il y a une étude en cours et je ne manquerai pas de vous en informer dès que nous aurons les solutions en tout cas ! Pour le moment nous parlons de beaucoup de choses, nous avons même parlé avec Val de France sur certaines choses concernant la bibliothèque, nous avons plusieurs idées mais le projet n'est pas du tout finalisé, je ne peux pas encore vous dire mais on y travaille, je vous tiendrai au courant de cela.

Monsieur Jully : Simplement, on ne va pas allonger le débat trop longtemps mais enfin je vous ai dit que les gens s'inquiétaient et je crains que petit à petit nous nous retrouvions disons devant un centre qui ne sera certainement pas un centre commercial mais par contre un centre administratif. A mon avis ce n'était pas le but du centre commercial à l'origine. Or nous avons quand même l'impression par certains bruits qui courent et je pense qu'il y en a qui sont fondés, que beaucoup d'administrations se retrouveront là. Je pense que ce n'est pas ce que les Gargeois attendaient ...

Monsieur Bonhomet : Je ne pense pas que ce soit l'intérêt ni la vocation de ce centre commercial. De toute façon pour une grosse partie c'est la CDC , l'autre partie on y travaille beaucoup. Je pense que si ça devait être un centre non commercial, ce serait une catastrophe, car le but de l'opération c'est bien de trouver des commerces appropriés à la population, c'est on ne peut plus clair. Cela dit il ne faut pas rêver , il y du travail et pas mal de propositions, on attend. Il faut les finaliser.

Monsieur Parny : Pour permettre à monsieur Bonhomet de nous donner d'autres éléments d'informations aujourd'hui, et pas plus tard ... Je pense que le souci de Jean Jully était aussi en liaison avec des projets dont nous entendons parler et de l'éventualité de les installer dans ce centre commercial. Je pense par exemple, mais peut être avez-vous déjà donné une information qui aura échappé à ma vigilance mais sur le regroupement anpe et assedic ...attendez monsieur Bonhomet, je n'ai pas terminé. Sinon à chaque fois vous allez répondre et on va reprendre la parole ... et la deuxième question que j'avais concernait une note que l'on a vu dans un conseil municipal mais qui a été retirée et qui n'est jamais revenue jusqu'à présent ... sur l'idée de mise à disposition de locaux pour des médecins ou pour un cabinet médical. On a vu dans le journal de la ville une bonne nouvelle d'une certaine manière puisque l'on a annoncé 2 nouveaux médecins qui venaient

s'installer à Garges, comme quoi on peut avoir l'espoir de faire venir je pense de nouveaux médecins. Mais on voulait savoir si c'était aussi une éventualité et du même coup cela me permet de poser la question de savoir si la réunion du 29 janvier s'est tenue ou pas avec les médecins dans cette ville puisque c'était le jour de grande marche et donc je voulais savoir s'il y avait eu cette réunion et quel résultat on pouvait en attendre ?

Monsieur Bonhomet : Pour la première partie je vais répondre et pour la deuxième partie je laisserai le soin de la conclure à Marie-France puisque c'est elle qui a présidé cette réunion ... Première partie c'est donc anpe-assedic : il est vrai qu'il y a quelques mois, lors d'une réunion que je présidais, les assedic-anpe souhaitaient avoir 14 ou 15 ou 17 cents mètres carrés sur le centre Arc-en-Ciel. Cela ne s'est pas fait et ils vont de mémoire et sauf erreur de ma part, c'est imminent : ils vont prendre une plate forme à l'Espace Europe, ça c'est la première partie. La deuxième partie : effectivement il y a eu une réunion le 29 janvier au centre Lino Ventura, il y avait beaucoup de médecins, une soixantaine, médicaux et para-médicaux, présidée par le RIR, je participais à cette réunion avec Madame Blanchet et c'est madame Blanchet qui la présidait et va pouvoir donner éventuellement certaines informations.

Madame Blanchet : oui nous sommes réunis le 29, il y avait une soixantaine de médecins présents, certains ont émis des souhaits, l'association RIR a fait sa présentation. On devait recruter des volontaires, apparemment il y a eu 11 médecins qui se sont inscrits dans la dynamique de réfléchir sur l'installation d'un groupement de médecins, c'est ça ? L'association RIR nous a demandé un délai de 6 à 7 mois pour apporter ces conclusions. Nous n'en savons pas plus pour l'instant.

Monsieur Parny : Vous me permettez ... l'association RIR devait fournir un diagnostic, est-ce qu'elle l'a fourni et pouvons-nous en avoir connaissance?

Madame Blanchet : Tout à fait.

Monsieur Parny : Donc on pourrait en avoir connaissance?

Madame Blanchet : Bien sûr, il n'y a pas de souci . Pour information puisque vous avez parlé du marché, je ne sais plus qui a parlé du marché tout à l'heure : nous avons distribué 3 000 questionnaires. Sur les 3000 sont revenus 150 réponses, je trouve cela bien dommageable... sur les 150 réponses ce qui en est sorti c'est que les Gargeois qui ont répondu souhaitent que le marché se déroule le vendredi matin, donc on revient à ce qui avait été fait au début, avec une diversité plus importante au niveau des commerçants et des commerçants un petit peu moins chers. J'ai rencontré le concessionnaire avant hier, je lui ai remis le marché en main en lui disant qu'il fallait absolument qu'il nous redynamise ce marché ; il va réfléchir et essayer de trouver des commerçants qui puissent répondre à la demande des Gargeois. Dans la logique des choses on ne va pas se précipiter, nous allons essayer de recontacter à nouveau les Gargeois du Vieux Pays pour essayer d'affiner un peu ce qu'ils attendent et dans le meilleur des cas, je pense qu'en septembre on pourrait rouvrir le marché avec une diversité de commerçants plus importante et peut être un appel sur la place Henri Barbusse. Je m'étais engagée à vous tenir au courant et pour l'instant nous en sommes là, nous attendrons peut être d'avoir un peu plus de réponses pour conclure.

J'ai eu une question écrite émanant de monsieur Jully, je vais vous demander de la lire...

Monsieur Jully : Monsieur le Maire, vous m'excuserez madame Blanchet ... Les élus de Garges ensemble sont déjà intervenus sur des problèmes posés par la situation particulièrement précaire de jeunes mères célibataires souvent abandonnées voire parfois rejeter de leur foyer. Ce fut le cas dernièrement où nous sommes intervenus auprès de monsieur le maire adjoint du social, monsieur

Paré, que je remercie puisqu'en quelques heures une solution fut trouvée réglant partiellement ce problème mais cela a permis également de mettre en évidence le manque de structures d'accueil sur Garges. La jeune femme dont il s'agit étant accueillie à Gonesse le jour, mais devant revenir le soir à Garges où elle est hébergée provisoirement. Voilà ma question : le débat d'orientation budgétaire qui nous est présenté fait état de nombreuses initiatives vers la population. Pourquoi ne pas prévoir un centre d'accueil pour ces jeunes mères célibataires qui, dois-je le rappeler, sont de plus en plus nombreuses. Aussi les élus de Garges ensemble ne voulant pas laisser à penser qu'ils posent des problèmes sans essayer d'y apporter une solution vous propose la création d'un centre d'accueil inter-générationnel, situé au centre ville. Le central téléphonique est inutilisé. Outre les mères célibataires ce centre pourrait également accueillir de jeunes travailleurs ou des étudiants et des personnes âgées qui bénéficieraient ainsi de tous les avantages du centre ville, cinéma, centre commercial, marchés, poste...etc. On pourrait peut être même envisager un centre de soin puisque c'est un sujet qui a déjà fait débat. Certes ce projet peut sembler audacieux, voire irréalisable, ce n'est pas l'avis de Garges ensemble. Pour notre part nous souhaitons que tous les élus qui siègent ici soutiennent notre proposition et que la municipalité l'examine avec la plus grande attention. Je vous prie de croire monsieur le Maire en l'assurance de mes sincères salutations.

Je me permettrai un petit commentaire, s'il vous plaît... si j'avais eu le moindre doute sur l'importance de la question, un événement est venu malheureusement étayer mon propos. Hier une maman venant reprendre son gamin qui fréquente l'école d'arts martiaux, je m'excuse je suis obligé de faire appel à une autre activité. Elle me semblait tellement déprimée et abattue que je me suis permis une interrogation. J'ai ainsi appris qu'elle venait le jour même, de recevoir de son logeur un courrier lui signifiant de quitter les lieux le 24 mars. Son époux ayant donné son congé après l'avoir abandonner, elle et ses 2 enfants, il n'a pas manqué de vider le compte familial de son contenu. Donc cela résume bien la situation que je vous ai posée. D'ailleurs je crois monsieur Bonhomet, sans vouloir faire d'indiscrétion que vous avez dû être mis au courant ce matin de la situation. Je n'ai pas voulu personnellement intervenir , j'ai pensé que c'était d'abord le rôle des personnes qui s'occupaient du social, vous avez été élus pour ça. Je sais qu'elle m'a parlé de vous, elle m'a dit qu'elle vous connaissais très bien , sans vouloir citer de nom je vous signale que cette personne a travaillé à la mairie, qu'elle est actuellement en longue maladie avec une maladie très très grave, qu'elle a 2 enfants en bas âge et qu'il lui reste actuellement pour vivre 360 euros par mois et le 24 mars elle sera expulsée de son logement. Je passe les détails puisque le père, à plusieurs reprises, s'est rendu coupable de mauvais traitement sur ses enfants. Je crois donc que mon propos est justifié parce que ces cas là nous en rencontrons de plus en plus et je pense que ce serait une bonne chose: pour certains évidemment la création d'un centre accueillant les personnes en difficulté ça peut sembler une utopie, mais je pense que c'est une réalité et elle est confirmée par les faits que je viens de vous citer

Madame Blanchet : Merci monsieur Jully, donc on vous répondra par écrit puis nous verrons le cas de cette personne ...

Monsieur Bonhomet : Si vous la voyez, demain matin malheureusement je suis au conseil régional enfin nous verrons cela avec madame Blanchet

Madame Blanchet : Monsieur Parny, vous souhaitez prendre la parole?

Monsieur Parny : J'ai déposé une question orale je la fais maintenant ?

Madame Blanchet : Oui allez-y

Monsieur Parny : Malheureusement il y a une date bien inquiétante qui approche c'est celle du 15 mars et comme vous le savez le 1er mars les expulsions sont à nouveau autorisées, expulsions

locatives. J'ai pu constater dans ma permanence d'élu de vendredi dernier que parmi les personnes que j'ai reçues, 3 étaient venues me voir parce qu'elles étaient menacées d'expulsions. J'ai bien sûr écrit au sous-préfet comme je le fais toujours (j'ai oublié par contre de vous envoyer cette copie mais je vais le faire) pour attirer son attention sur ces situations et essayer de conclure des accords qui permettent d'empêcher les expulsions. Malheureusement j'ai peur que ma permanence demain matin soit remplie de personnes qui se retrouvent encore dans ce genre de situation, la crise passant par là, je pense que l'on va avoir une aggravation de toutes ces demandes. Je rappelle que notre position c'est que toutes les familles de bonne foi ne doivent pas être expulsées et que de toute façon expulser des mères de famille avec des enfants, les mettre dans la rue, (monsieur Jully vient de parler d'un cas mais malheureusement il y en a d'autres que l'on connaît), ce n'est jamais une solution.

Suite à la demande de madame Dos Santos, le Maire avait créé une commission qui s'est réunie une fois je crois depuis qu'elle a été créée. Je vous demande donc de la réunir à nouveau en urgence, de faire une publicité dans la ville qui permette que les personnes qui sont en difficulté puissent venir dans les services municipaux et que cette commission travaille en urgence puisqu'elle rassemble non seulement des employés de la ville mais aussi les travailleurs sociaux, les bailleurs. Donc je pense qu'il faut que cette commission serve complètement à étudier les dossiers, qui permette de conclure des accords où le remboursement qui est demandé soit viable, qui permette de faire en sorte que les bailleurs arrêtent de facturer des frais supplémentaires. Moi j'ai un cas sur le quartier des Doucettes où l'on a facturé 1.700 euros de frais, ce qui représentait 6 mois de loyers de la personne et ça, ça compte dans la dette. Il faut vraiment qu'il y est une espèce de cellule de vigilance et de veille sur ces questions-là. Je ne vous redemande pas ce que j'avais demandé à monsieur le Maire, c'est-à-dire un arrêté municipal interdisant les expulsions puisque monsieur le Maire avait refusé et mis en place cette commission, mais je souhaite que cette commission fonctionne effectivement.

Madame Blanchet : Je vais passer la parole à Monsieur Paré

Monsieur Paré : Monsieur Parny, je crois que nous avons ensemble le même objectif. Effectivement je préside la commission mais il faut bien comprendre que c'est une commission certes contre les expulsions bien entendu, mais préventive.

Il faut connaître exactement le processus d'une expulsion. Je vais en parler un petit peu parce qu'il faut quand même le savoir. L'expulsion ne vient pas du jour au lendemain. Le processus est le suivant : lorsqu'il y a dettes de loyer les bailleurs doivent nous avertir dans cette commission au bout de 2 voire 3 mois maximum de dettes de loyer. Là nous allons travailler ; pour l'instant nous avons fait cette première réunion, nous avons reçu 2 bailleurs, les autres ne nous ont pas répondu. Pour l'instant nous n'avons pas de dossiers qui nous ont été remis pour cette commission de prévention aux expulsions. Par contre le problème qui vous inquiète, les expulsions dites plus graves, c'est à dire celles qui sont déjà passées au tribunal, ça c'est autre chose, ce n'est pas du ressort de cette commission de prévention. Vous connaissez bien le cheminement puisque les bailleurs sociaux saisissent le tribunal à partir d'une certaine somme. Les locataires se présentent au tribunal donc lorsque vous nous dites de les avertir, ils le sont déjà par le tribunal d'instance de Gonesse. Ensuite ils sont convoqués au commissariat de police où sont prises des dispositions d'expulsions s'il y a lieu mais c'est seulement lorsque le dossier est passé dans la commission préfectorale où sont réunis la caf, les services sociaux départementaux, les services sociaux communaux, et les bailleurs sociaux. Parce que eux aussi ont des services sociaux à l'intérieur de leurs organismes, mais sachez une chose : c'est que les gens qui sont expulsés ce sont bien souvent des gens qui ont signé un accord avec leur bailleur et qui ne l'ont pas respecté après être passés au tribunal. Donc là la situation est particulière, on ne peut pas gérer tous les dossiers.

Nous travaillons dans l'urgence, vous le savez bien, monsieur Jully en parlait tout à l'heure, c'est-à-dire qu'on travaille le jour même pratiquement, à la situation. Au cabinet du Maire c'est le quotidien, on peut le dire mais de là à arrêter des situations qui sont soit de récidivistes, soit de gens qui sont de mauvaise foi. Récidivistes oui...c'est-à-dire, Monsieur Parny, ce sont des gens qui ont été aidés, je le dis pour que les gens comprennent : le préfet lorsqu'il ne prend pas de décisions, prend en charge les dettes de loyer. Ensuite les personnes ne sont pas expulsées, cela arrive beaucoup plus souvent que les gens qui sont expulsés. Or si cela se reproduit encore, ils repassent devant le tribunal et là il y a expulsion de la part du préfet et nous on ne peut rien faire , vous le savez bien puisque que vous même qui intervenez, n'avez pas satisfaction. Voilà le tracé de ce qui se passe à partir du 15 mars. Mais de toute façon aucune convocation de la commission préfectorale n'ayant été donnée, nous ne connaissons pas la liste des gens qui sont éventuellement expulsables.

Monsieur Parny : Vous permettez que je redise quelques mots ? Bien évidemment sur les dossiers en urgence, j'ai constaté moi même que lorsque je sollicite la municipalité de Garges conjointement aux démarches que je fais auprès du sous-préfet, j'obtiens, point essentiel, la collaboration donc bien sûr on peut continuer de fonctionner comme ça, ce n'était pas le sens de ma question orale .

Monsieur Paré, vous répondez que cette commission est une commission de prévention et qui ne va pas traiter les cas d'urgence d'expulsions. J'avais lu le compte rendu de la première commission et j'avais bien vu qu'on allait partir sur cette prévention à moyen et à long terme. C'est un dispositif indispensable, c'est vrai qu'il faut mieux essayer d'intervenir socialement quand il y a 2 ou 3 mois de retard de loyers que quand il y en a 10 ou 15, on est bien d'accord !

La question, je l'ai mal posée d'une certaine manière, je propose que cette commission, dans la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui, prenne des dispositions particulières par rapport à cette question des expulsions. Je veux ajouter quelques mots. Vous dites qu'on ne peut pas y arriver, excusez-moi, on y arrive à empêcher les expulsions et on arrive même à empêcher les expulsions de personnes qui apurent complètement leur dettes... mais si ... je ne vais pas parler de mon action ce serait complètement déplacé, donc je parle en général, je dis que ça arrive. Il y a la possibilité de le faire. Le problème c'est que dans l'information que vous donnez, vous oubliez une chose, parce que vous êtes au courant obligatoirement mais vous avez oublié de le dire vraisemblablement ! Quand un jugement d'expulsion est pris par le tribunal , il est valable 20 ou 30 ans et des familles qui ont apuré leurs dettes et qui se retrouvent dans une situation de chômage ou de difficulté, le bailleur réactive immédiatement la procédure d'expulsion sans nouvelle alerte véritable ! Bien sûr il y a une convocation au commissariat et chez les travailleurs sociaux mais là les délais sont très courts. En quelque temps, on peut se retrouver dans cette situation d'expulsion.

Dans les familles que j'ai reçues vendredi dernier, l'interpellation de l'huissier datait de 2 mois et 2 mois après on est de nouveau dans une menace d'expulsion. Par ailleurs quand vous dites que l'État intervient financièrement, des fois lorsqu'il ne donne pas le concours de la force de police c'est vrai, sauf qu'aujourd'hui il y a une pratique nouvelle qui est absolument terrifiante : c'est que l'État maintenant se retourne vers les personnes qu'elle a aidé pour leur demander le remboursement. Il y a une grande différence entre une demande d'un remboursement d'un bailleur social et du fisc. Parce que quand l'État demande le remboursement c'est le fisc et on saisit les salaires. Donc on n'a pas réglé véritablement la situation. Mais encore une fois, l'expérience que j'ai moi des dossiers sur lesquels j'interviens, c'est que l'on peut obtenir des accords de remboursements qui sont tenus et respectés par des gens qui se retrouvent dans cette difficulté. C'est dur, c'est difficile pour certains ils n'y arrivent pas mais on peut y arriver pour un très grand nombre de familles et encore une fois en mettant les gens dehors dans la rue on ne réglera aucun problème. J'aurai souhaité qu'il y ait un peu cette structure d'urgence mais si ce n'est pas possible ou que vous ne décidez pas de la mettre en place, je continuerai bien évidemment à essayer de travailler avec vous à l'issue de ces dossiers.

Madame Blanchet : Je vais revenir sur le point de la motion qui a été déposée par madame Ibrahim.

Vous avez déposé aujourd'hui une motion que vous souhaitiez soumettre au vote du conseil municipal. Dans le cadre de l'article L21-2129 du CGCT, le conseil municipal ne peut émettre de vœux que sur des objets ayant un intérêt local ; or la motion que vous présentez porte sur la situation de la Palestine et exige du conseil municipal une prise de décision qui ne relève nullement de sa compétence : demande de sanction économique, suspension des accords d'associations entre l'Union Européenne et Israël. Les vœux émis par le conseil municipal ne doivent contenir ni critiques, ni blâmes, ni injures, ou propos diffamatoires. Cette motion contient non seulement des critiques très fermes mais également une condamnation de l'État d'Israël qui ne peuvent, en aucun cas, figurer dans une motion votée par le conseil municipal. Au vu de ces éléments, je ne peux soumettre ces vœux au vote car ils ne répondent pas aux conditions fixées par l'article L21-2129 du code général des collectivités territoriales.

Vous le saviez très bien, puisque que nous avons eu une discussion en commission finances, qui n'était pas le lieu... vous voulez prendre la parole?

Madame Ibrahim : Oui je comprends, je prends acte de cet article mais cependant il m'a semblé que la situation qu'ont connu les Palestiniens était une situation exceptionnelle et que le conseil municipal de Garges aurait pu manifester sa solidarité avec les victimes palestiniennes. Cette motion est à l'initiative des Gargeois, c'est pour cela que je l'avais proposée au conseil municipal et en fait ce que nous aurions souhaité, c'était que le conseil municipal amende la motion afin qu'elle puisse être votée par la majorité.

Madame Blanchet : Vous avez eu le texte d'explication, je ne peux pas la faire passer dans ces conditions là, donc je suis désolée.

Je vous rappelle que nous avons un conseil le 26 mars ...

Madame Ibrahim : Oui et puis Melle Kadri et moi voulions annoncer notre démission du groupe parti socialiste, verts et société civile.

Madame Blanchet : J'en prends acte, je vous remercie.

Monsieur Gnassounou : Juste pour dire, je crois que Melle Ibrahim a proposé aussi des amendements et vous ne proposez rien, donc ce n'est pas seulement les thèses que vous rejetez, vous rejetez l'ensemble de la motion, donc vous ne voulez pas voter une motion en solidarité par rapport aux victimes de Gaza...

Madame Blanchet : Pas du tout mais ça ne rentre pas dans les conditions, Monsieur Gnassounou

Monsieur Gnassounou : Elle vous propose de faire des amendements pour retirer ce qui ne va pas ... vous ne voulez pas le faire donc c'est la motion entière que vous rejetez !

Madame Blanchet : Je ne peux pas appeler à voter sur quelque chose qui ne rentre pas dans les règles

Monsieur Gnassounou : Est-ce que vous êtes prête à discuter sur cette motion là pour avoir un texte qui soit ..non, vous n'êtes pas prête ...

Madame Blanchet : Nous en avons discuté, j'ai rencontré Monsieur Mokhtari qui devait justement représenter une motion. Nous pouvons discuter d'une motion mais pas dans ces conditions-là.

Monsieur Gnassounou : Vous savez qu'il y a de nombreux maires d'autres municipalité qui ont

proposé leur propre motion ! Vous êtes en capacité de proposer une motion, vous, à ce niveau là.

Madame Blanchet : Monsieur Parny, s'il vous plaît...

Monsieur Parny : Simplement pour que tout le monde soit informé. Le processus des questions écrites fait que vous répondez par courrier, mais le conseil du coup n'est pas informé des réponses que vous nous faites. Donc moi j'avais demandé au dernier conseil qu'il y ait un acte de solidarité de la commune via le secours populaire pour la solidarité et avec la population civile de Gaza et avec la tempête qu'il y a eu dans le sud Ouest. Donc vous m'avez répondu par écrit, l'esprit de votre réponse est le même que pour la motion, c'est -à-dire restons dans l'intérêt local. Je m'en doutais un peu peu, je ne suis pas complètement surpris. Je veux quand même vous faire remarquer qu'il y a des précédents dans la commune, nous avons fait des actes de solidarité, au moment du tsunami ou au moment de l'explosion de l'usine AZF sur Toulouse. Je sais qu'il y avait des conventions, la France qui permettait d'intervenir et je sais que vous aviez trouvé des formes pour vous associer à des collectes etc... mais je voulais que l'information soit donnée. Je regrette, je pense qu'avec le Secours Populaire nous aurions pu le faire aussi avec d'autres associations caritatives, mais bon le Secours Populaire a des représentants locaux et une association qui pratique vraiment la solidarité avec tous ceux qui en France d'abord et sur la planète ensuite se trouvent dans des situations difficiles. Donc je pense que ça aurait été bien de faire un geste, je pense qu'il aurait été possible, on n'était pas exactement dans la même configuration que la motion qui avait été déposée par notre collègue, mais je pense que ça aurait honoré la commune de faire ce geste.

Madame Blanchet : Le conseil est terminé, je vous donne rendez-vous au 26 et je lève la séance. Je vous souhaite une bonne soirée et merci aux gergeois qui étaient présents.

Le conseil municipal prend fin à 22h08.

Le Premier Adjoint au Maire

Le secrétaire de séance

Marie-France BLANCHET

Mohamed MSEGUED

